

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du
15 février 2016 (18 H)
Compte-rendu de séance

✱ **31 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✱ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

➤ La délibération n° 2/2 « Organismes extérieurs – Désignation des représentants de la ville - Modifications » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°14/14 « Maison familiale de la Mouline : tarification et conditions d'utilisation des espaces de réception et locaux associatifs » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°24/24 « Association Arpèges et Trémolos : attribution de subvention complémentaire » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

✱ **Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité**

➤ La délibération n°22/22 « Centre d'Art Le Lait – attribution de subvention au titre de l'année 2016 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

➤ La délibération n°23/23 « Association Groupe de Musique Electro-Acoustique d'Albi – attribution de subvention au titre de l'année 2016 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

✱ **Présentations:**

- Gisèle Dedieu présente les marchés 2015 de la ville d'Albi.
- Laurence Pujol et Enrico Spataro présentent le descriptif de la rénovation des fermes de la Mouline ; Patrick Bétéille évoque l'aménagement du parking qui jouxte ces fermes.
- Naïma Marengo évoque le bilan du Grand Théâtre, après deux ans d'ouverture.

✱ **Questions orales de Roland Foissac et Dominique Mas (ci-dessous):**

✱ **Voeux de Pascal Pragnère (ci-dessous) :**

➤ **Mise au vote du vœu « Dépolluons l'air albigeois : pour l'arrêt des brûlages et de l'écobuage en ville » :**

Pour : le groupe « Socialiste et Citoyen » et la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Contre : les groupes Majoritaire et « Albi-Bleu Marine - FN »

Question rejetée

➤ **Mise au vote du vœu pour l'hébergement de migrants sans papiers :**

Pour : Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Contre : les groupes Majoritaire et « Albi Bleu Marine - FN »

Abstentions : Le groupe « Socialiste et Citoyen », Dominique Mas et Roland Foissac de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Question rejetée

➤ **Question orale de Roland Foissac**

PARTAGEONS ALBI ...et SON CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire,

La démarche citoyenne et résolument participative du Comité local d'Initiative citoyenne « Changeons d'Albi » nous conduit à présenter à notre assemblée une proposition de grande qualité destinée à pousser jusqu'au bout « *les belles intentions* » dont vous dites dans votre éditorial au numéro de février d'Albimag votre volonté de les « *traduire dans les faits* ». C'est l'ambition que vous exprimez de « *renforcer (je vous cite) la proximité numérique avec les Albigeois* », afin qu'ils bénéficient d'une « *information complète et interactive* ». C'est le sens que vous prétendez vouloir donner (« *premier acte* ») au nouveau site internet.

Vous conviendrez avec moi que dans le contexte de crise de confiance aggravée entre les citoyens et les élus à tous les niveaux, le chemin est long et exigeant pour retrouver les liens de confiance, pour redonner du sens à l'action publique. Le défi est immense et ne peut être relevé par une simple opération de communication, avec une « *vitrine* » promotionnelle, quelles que soient les qualités du nouveau site internet. Vous le reconnaissez d'une certaine manière, madame le Maire, lorsque vous écrivez vouloir « *permettre une interaction accrue* » avec l'utilisation des réseaux sociaux. D'ailleurs, si cette volonté affichée de « *partager Albi* » avec les Albigeois se bornait à procurer les informations choisies par le cabinet du Maire, si les citoyens ne se sentaient pas considérés comme des acteurs de la cité, soyez-en assurée, ils se détourneraient bien vite d'un outil dont ils ne seraient que spectateurs et la défiance s'approfondirait. Le CLIC a d'autres ambitions

pour une démocratie renouvelée, citoyenne et active, et il aimerait, fusse partiellement, les faire partager par le Conseil municipal.

C'est un trait de caractère de votre majorité de vanter votre « excellence » en tous domaines et de comparer notre ville à d'autres en soulignant, chaque fois, que nous sommes les meilleurs et en avance sur bien d'autres. Sur ce terrain, celui de la démocratie, de la transparence, de la participation, nous vous invitons à la modestie. De nombreuses municipalités, très diverses politiquement, ont sur nous quelques longueurs d'avance. Citons, entre autres, Aurillac, Martigues, Grenoble et Bordeaux, villes où les séances du Conseil municipal sont retransmises par vidéo, consultables librement sur leur site, retransmissions et enregistrements qui ne posent aucune difficulté juridique (une simple déclaration suffit à la Commission nationale de l'informatique et des libertés) et qui ont l'immense intérêt de permettre à chacune et chacun, citoyen de la ville ou non, de s'informer pleinement des questions traitées, des débats, des décisions et de la manière dont elles sont prises. C'est déjà, et c'est une avancée considérable, un mur qui tombe, et une part du reproche légitime d'opacité adressé aux élus, reproche lourd de suspicions, plus ou moins justifié, qui est levé. A Bordeaux, par exemple, les citoyens s'inscrivent sur le site et reçoivent, par mail ou par SMS, l'annonce de la séance, la date et l'heure de la réunion du Conseil municipal.

Vous avez toutes et tous noté que nos séances, pourtant publiques, accueillent un nombre ridiculement faible de public. A l'exception de réunions dont l'ordre du jour soulève une contestation, comme ce fut le cas lors de notre séance du 21 décembre, et, dans cette situation, nos débats atteignent un niveau de tension, un volume sonore et des contestations qui rendent inaudibles les arguments des uns et des autres, avec des décisions et des votes où la confusion l'emporte sur la dignité que requièrent ces actes délibératifs. Cela n'est pas tolérable et notre proposition est de nature, j'en suis convaincu, à corriger ce grave défaut pour la suite du mandat en court sans enlever, bien entendu, le droit d'accès à la Salle des Etats, en permettant à tout citoyen qui le souhaite de suivre les débats, de retrouver les vidéos sur son ordinateur, ce dispositif démultipliera de façon considérable l'intérêt de nos concitoyens et permettra, du même coup, de recouvrer la sérénité aujourd'hui perdue de nos débats. En lieu et place des échanges souvent violents, des propos à l'emporte-pièce, des invectives qui déconsidèrent ceux qui s'y livrent, nous aurons droit à des arguments de conviction, à des échanges de points de vues, qui peuvent être critiques (et vous savez que nous ne nous en priverons pas), mais qui, sous le regard de nos concitoyens, nous préserverons des épisodes déplorables que nous avons connus. Et la citoyenneté, l'esprit critique des Albigeois, l'image qu'ils auront de leurs élu-e-s, l'opinion qu'ils se feront de nos travaux, de nos prises de position, bonne ou mauvaise contribueront à redonner à la chose publique cette reconnaissance positive, cette dignité sans lesquelles notre société s'enfonce actuellement chaque jour un peu plus dans le terreau morbide d'un populisme aux relents d'un sinistre passé.

Nous ne pensons certes pas apporter ici le remède miracle aux maux de la politique mais, en acceptant notre proposition, Madame le Maire, chers collègues, vous donneriez un signe fort de la volonté municipale de **partager vraiment, pleinement, Albi avec toutes et tous les Albigeois.**

Roland FOISSAC

➤ **Question orale de Dominique Mas**

Question orale

**Conseil Municipal 15 février 2016
Compteurs communicants dont LINKY**

Objet :

Suite à de nombreuses alertes concernant les compteurs communicants Linky et Gaspar, notamment aux alertes adressées par Mme et Mr ALEXANDRE, nous vous demandons de prendre une délibération interdisant le remplacement, sur la commune, des compteurs d'électricité (mais aussi les compteurs de gaz et d'eau) par des compteurs communicants.

Constats

EDF a fait voter dans la loi de transition énergétique, publiée le 18 août 2015, la mise en place et déploiement massif, d'ici 2021, sur tout le territoire français, de 35 millions de compteurs électriques LINKY, et autres dispositifs communicants, pour remplacer les compteurs actuels.

Linky injecte des radiofréquences CPL (Courant Porteur en Ligne) dans tous les circuits, câbles et appareils électriques de toute maison ou immeuble. Ces équipements ne sont pas conçus pour transporter des radiofréquences.

Linky analyse et télétransmet en direct les données de votre consommation à votre fournisseur d'énergie.

Les dangers et risques de santé publique, de sécurité technique et de libertés individuelles sont nombreux.

Dangers et risques

- Les radiofréquences sont reconnues, par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), dépendant de l'OMS, « potentiellement cancérigènes ».
Les personnes électrosensibles souffrent de nombreux symptômes d'électrosensibilité tels troubles du sommeil, maux de tête, nausées, vertiges, ...etc, à cause de ces radiofréquences et micro-ondes.
- Grands sont les risques de pannes à répétitions et d'incendies.
Aussi, EDF, ERDF et autres compagnies d'assurance se déchargent de toute responsabilité ; celle de la commune pourrait être mise en cause dans le cas d'un déploiement généralisé autorisé.
- Ce compteur pourrait menacer nos libertés individuelles par l'évaluation de notre

consommation ; surveillance généralisée de nos faits et gestes possible par la transmission en temps réel des données de consommation.

Le réseau national électrique deviendrait vulnérable au piratage, espionnage et cyberterrorisme.

- EDF prétexte l'optimisation des coûts.

L'UFC « Que choisir » dénonce un surcoût pour les consommateurs et des services payants associés au pilotage à distance de consommation.

Ce système est énergivore. Les compteurs et concentrateurs (ordinateurs, antennes relais GPS) tournent en permanence

De plus, les compteurs sont obsolètes au bout de 15 ans et les concentrateurs au bout de 10 ans. EDF omet le coût des remplacements.

- Les alertes viennent aussi de l'étranger.

La Californie, devant l'augmentation des cancers et leucémies, commence une phase de démontage de ces compteurs.

L'Allemagne, en février 2015, a rejeté la généralisation des compteurs communicants

Les factures, en Espagne et au Québec, ont augmenté depuis leur installation.

- Pour finir, un dommage collatéral de Linky est un dommage social : suppression de milliers d'emplois générés par la relève des compteurs.

Il devient donc urgent de prendre une délibération pour interdire l'installation de tout compteur communicant (électricité, gaz, eau) sur le territoire de la commune.

Dominique MAS

➤ Voeux de Pascal Pragnère



Conseil municipal du 15 février 2016

Vœux déposés par Pascal Pragnère

Dépolluons l'air albigeois : pour l'arrêt des brûlages et de l'écobuage en ville

Madame le Maire,

Ce vœu a pour objectif de vous inviter à agir de façon efficace contre les feux de déchets en ville.

Vous n'êtes pas sans savoir que le brûlage des déchets et des déchets verts est interdit en zone urbaine, et également en zone péri-urbaine et en zone rurale, sauf dérogation préfectorale pour raisons sanitaires et agronomique. Cette interdiction est valable pour les particuliers comme pour les entreprises.

Selon les chiffres de l'ADEME, le brûlage de 50 kg de déchets verts équivaut à la pollution générée par une voiture diesel parcourant 9800 km.

(Voir le dossier ADEME

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/jardiner-autrement/interdiction-bruler-dechets-verts-a-lair-libre>).

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que de nombreux particuliers albigeois ainsi que des entreprises sont habitués de ces pratiques qui sont pour certains habituelles ou relèvent de la tradition, certes moins contraignantes (et moins coûteuses pour les entreprises) que de déposer les déchets en déchetterie, mais qui génèrent une pollution importante et des désagréments de voisinage.

Certains albigeois se risquent à faire remarquer à leurs voisins que ces pratiques sont maintenant interdites, et nocives pour la santé publique... Ces remarques elles-mêmes peuvent générer des conflits de voisinage.

Le simple fait de faire respecter la loi peut sensiblement diminuer la pollution dans notre ville, et par là même apaiser des tensions de voisinage.

Il serait donc souhaitable que les services de la mairie ou de la communauté d'agglomération fassent respecter la loi, afin que cette pollution soit réduite.

Actuellement :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h45 c'est le service hygiène de la C2A qui peut gérer la verbalisation des feux (mais cela n'a encore jamais été fait).
- Le samedi : c'est la police municipale (mais il est nécessaire de la former et de la missionner pour faire de la prévention et de la verbalisation des contrevenants).

Conseil municipal du 15 février 2016

Vœu déposé par Pascal Pragnère

Hébergement de migrants sans papiers

Madame le Maire

La situation internationale actuelle, en particulier au Moyen Orient, mais également en Afrique ou sur le continent Asiatique dirige vers notre pays et notre ville de nombreux migrants, réfugiés parfois sans papiers. Bien que moins nombreux que les millions de touristes qui visitent notre ville, cette population ne peut être oubliée.

Les structures d'accueil existant dans notre ville sont dépourvues de lieux d'hébergements de ces personnes, souvent des familles avec des enfants scolarisés dans notre ville.

La ville d'Albi a récemment acquis pour la somme de 250.000 euros une maison achetée par la C2A à Monsieur Crusel pour la somme de 300.000 euros, située en contrebas de la future passerelle.

Lorsque je vous ai interrogée lors du conseil municipal du 21 décembre 2015, vous m'avez répondu qu'il n'y avait actuellement pas de projet particulier pour utiliser cette maison.

Je vous invite donc à considérer ma proposition d'utiliser cette maison –(qui doit être en bon état si je me fie au prix dépassant largement l'estimation des domaines à 203.000 euros) – pour héberger une ou deux familles de migrants en attente de logement.

Ceci pourrait être géré directement par les services de la ville, ou la gestion de ce lieu pourrait également être confiée à une des associations qui s'occupe du logement de ces personnes en difficulté, comme Pas Sans Toit, le CASAR, le Secours Catholique ou une autre association.

Je vous remercie de votre bienveillance et de votre sens de la solidarité,

Pascal Pragnère
Albi Vert Demain



Conseil Municipal
Séance Publique du 15 février 2016

1 / 1 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 2 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la ville - Modifications

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

3 / 3 - Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme

Louis BARRET, rapporteur

4 / 4 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - Réhabilitation de 64 logements dans le quartier de "La Renaudié" à Albi - 1 280 000 € (Montant de la garantie 50 %)

Louis BARRET, rapporteur

5 / 5 - Convention de mise à disposition de deux équipements de distribution d'énergie au profit de la SEM EVEER'HY'POLE

Louis BARRET, rapporteur

6 / 6 - Convention de mise à disposition de locaux de l'aérodrome au profit de la SEM EVEER'HY'POLE

Louis BARRET, rapporteur

7 / 7 - Appel d'offres ouvert - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés relatifs à la fourniture de matériaux et de matériels pour les travaux en régie de la ville d'Albi

Louis BARRET, rapporteur

8 / 8 - Aérodrome d'Albi - Le Séquestre - redevances aéronautiques et autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique

Geneviève PEREZ, rapporteur

9 / 9 - Information du conseil municipal sur la liste des marchés conclus en 2015 soumis à publication (> 20 000,00 €HT) en vertu de l'article 133 du Code des marchés publics

Gisèle DEDIEU, rapporteur

10 / 10 - Service civique - demande d'agrément

Gisèle DEDIEU, rapporteur

11 / 11 - Etablissement Français du Sang - Association des Donneurs de Sang Bénévoles - partenariat

Laurence PUJOL, rapporteur

12 / 12 - Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre la préfecture du Tarn, la Ville d'Albi, et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Laurence PUJOL, rapporteur

13 / 13 - Comité de quartier de la Renaudié - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016

Laurence PUJOL, rapporteur

14 / 14 - Maison familiale de la Mouline : tarification et conditions d'utilisation des espaces de réception et locaux associatifs

Enrico SPATARO, rapporteur

15 / 15 - Aide aux crèches associatives - Année 2016 - Bellevue et Bulles de Savon
Odile LACAZE, rapporteur

16 / 16 - Forfait communal 2015-2016 - Écoles privées sous contrat
Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

17 / 17 - Grand Site d'Albi : avenant n°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi
Michel FRANQUES, rapporteur

18 / 18 - Office de tourisme d'Albi - Avenant n°1 à la convention du 8 octobre 2014 relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule "Albi Congrès"
Michel FRANQUES, rapporteur

19 / 19 - Tourisme : Office de tourisme d'Albi - subvention complémentaire pour l'ouverture du point accueil du Grand Théâtre - avenant N°4 à la Convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Albi et l'Office de tourisme d'Albi du 7 janvier 2014
Michel FRANQUES, rapporteur

20 / 20 - Palais de la Berbie - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville et le Musée Toulouse Lautrec et à l'Office de Tourisme
Naïma MARENGO, rapporteur

21 / 21 - Associations Coujati et cie, Densité, Flamenco pour Tous - attribution de subventions au titre de l'année 2016
Naïma MARENGO, rapporteur

22 / 22 - Centre d'art Le Lait - attribution de subvention au titre de l'année 2016
Naïma MARENGO, rapporteur

23 / 23 - Association Groupe de Musique Electro-Acoustique d'Albi - attribution de subvention au titre de l'année 2016
Naïma MARENGO, rapporteur

24 / 24 - Association Arpèges et Trémolos: attribution de subvention complémentaire
Naïma MARENGO, rapporteur

25 / 25 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois: attribution de subvention au titre de l'année 2016
France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

26 / 26 - Rue de la Madeleine – vente d'un ensemble immobilier à l'AGAPEI
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

27 / 27 - Avenue Gambetta /rue Louis Joly : transfert de propriété et classement dans le domaine public de la nouvelle voie de jonction
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

28 / 28 - Allée Gaston Combes - transfert de propriétés et classement dans le domaine public de la voie et des espaces communs du lotissement "Le Clos du Marranel"
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

29 / 29 - Rue Jules Rolland - vente d'un ensemble immobilier à la SAS Prat Promotion Construction - PPC
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

30 / 30 - Avenue du Breuil - cession d'un terrain à la SA d'HLM Néolia
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

31 / 31 - Appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable – Demande de subvention
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 1 - Décisions du Maire

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à France GERBAL-MEDALLE
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 1 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 2 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la ville - Modifications

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 2 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la ville - Modifications

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Jean-Christophe Delaunay

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Suite à la démission de conseillers municipaux, il convient de désigner de nouveaux élus au sein des organismes suivants :

Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn :

1 suppléant

Lycée d'enseignement professionnel Toulouse-Lautrec :

1 titulaire

Ecole primaire Rohegude :

1 élu

Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau :

1 élu

Association « Maison de l'Amitié » :

1 membre

Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi :

1 élu

Office de tourisme d'Albi :

1 élu

Société Anonyme d'Economie Mixte de congrès et d'exposition d'Albi '(SEM Albi Expos) :

1 représentant

Comité de pilotage de coopération décentralisée Albi Abomey :

2 représentants

Commission Consultative des Services Publics Locaux :

1 suppléant

Commission Locale du Secteur Sauvegardé :

1 titulaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les désignations suivantes :

Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn :

4 titulaires :

- Sylvie Bascoul Vialard
- Naïma Marengo
- Muriel Roques-Etienne
- Enrico Spataro

4 suppléants :

- Geneviève Marty (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)
- Bruno Crusel
- Elodie Nadjjar
- Catherine Biau

Lycée d'enseignement professionnel Toulouse-Lautrec :

- Geneviève Marty (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)

Ecole primaire Rochegude :

le maire ou son représentants :

Sylvie Bascoul Vialard

+

1 élu

- Naïma Marengo (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)

Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau :

le maire ou son représentants :

Sylvie Bascoul Vialard

+

1 élu

- Odile Lacaze (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)

Association « Maison de l'Amitié » :

5 membres :

- Anne-Marie Lugan

- Odile Lacaze

- Anne-Marie Niéto

- Michèle Barrau-Sartres (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)

- Laurence Pujol

Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi :

le maire

+

5 élus

- Philippe Bonnecarrère

- Naïma Marengo

- Claude Lecomte

- Odile Lacaze (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)

- Zorha Bentaïba

Office de tourisme d'Albi :

le maire

ou

son représentant :

-le maire

+

6 élus

- Michel Franques

- France Gerbal-Médalle (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)

- Naïma Marengo

- Muriel Roques-Etienne

- Marie-Louise At

- Claude Lecomte

Société Anonyme d'Economie Mixte de congrès et d'exposition d'Albi '(SEM Albi Expos) :

6 représentants

- Mme le Maire (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)
- Michel Franques
- Naïma Marengo
- Jean-Michel Bouat
- Daniel Gaudefroy
- Catherine Biau

Comité de pilotage de coopération décentralisée Albi Abomey :

12 représentants élus au sein du comité de pilotage

- France Gerbal-Medalle
- Louis Barret
- Naïma Marengo
- Pierre-Marie Senes (*en remplacement de Frédéric Esquevin*)
- Marie-Louise At
- Patrick Béteille (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)
- Bruno Lailheugue
- Sylvie Bascoul-Vialard
- Jean-Christophe Delaunay
- Catherine Biau
- Dominique Mas
- Fabien Lacoste

Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le maire, président de droit

+

5 élus titulaires

- Pierre-Marie Senes
- Jean-Michel Bouat
- Michèle Barrau-Sartres
- Enrico Spataro
- Fabien Lacoste

+

5 élus suppléants

- Geneviève Marty (*en remplacement de Zina Korichi-Chassain*)
- Louis Barret
- Odile Lacaze
- Gisèle Dedieu
- Christophe Ramond

+

5 associations locales titulaires

- Association Castelveil.com
- Comité de quartier du Rudel
- Association des commerçants et services de Cantepau
- Association de quartier Breuil Mazicou
- Association de quartier Rochegude Gare

+

5 associations locales suppléantes

- Association des riverains quartier de Mézard
- Association des commerçants et artisans quartier De Gaulle Verdun
- Association des commerçants de Lapanouse LODI.C
- Association des commerçants Gare Madeleine
- Association Bellevue Saint-Salvadou

Commission Locale du Secteur Sauvegardé :

4 représentants titulaires :

- Muriel Roques-Etienne
- Philippe Bonnecarrère
- Marie-Louise At
- Pierre-Marie Senes (était suppléant et devient titulaire en remplacement de Zina Korichi-Chassain)

4 représentants suppléants :

- Patrick Béteille (*en remplacement de PM Senes devenu titulaire*)
- Stephen Jackson
- Daniel Gaudefroy
- Catherine Biau

Nombre de votants : 43

Abstentions : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

FINANCES

3 / 3 - Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

FINANCES

3 / 3 - Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 2 février 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Le conseil municipal est saisi d'une demande d'admission en non-valeur concernant un redevable de la taxe locale d'équipement, conformément à l'article 2 du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 modifié par décret n°2014-551 du 27 mai 2014 article 52.

En effet, malgré les poursuites engagées par la Trésorerie Municipale de Mazamet, chargée du recouvrement de ces taxes, un montant de 599,00 € reste impayé pour la taxe locale d'équipement du permis de construire N° PC 00406X1075 délivré en date du 30/06/2006.

En application du décret précité, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir suivre la proposition motivée du Comptable et d'accorder la mise en non-valeur du montant de cette créance s'élevant à 599,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 2 du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, modifié par décret n°2014-551 du 27 mai 2014, article 52.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'admettre en non-valeur la somme de 599,00 € concernant la taxe locale d'équipement du permis de construire N° PC 00406X1075 délivré en date du 30/06/2006, conformément à la proposition du directeur Départemental des Finances Publiques.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

FINANCES

4 / 4 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - Réhabilitation de 64 logements dans le quartier de "La Renaudié" à Albi - 1 280 000 € (Montant de la garantie 50 %)

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

FINANCES

4 / 4 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - Réhabilitation de 64 logements dans le quartier de "La Renaudié" à Albi - 1 280 000 € (Montant de la garantie 50 %)

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 2 février 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Tarn Habitat sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 64 logements à Albi, rue Lumière à Albi.

La Ville d'Albi et le Conseil Départemental sont sollicités à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt.

Ce prêt est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour un montant total de 1 280 000,00 € et se décompose en 2 lignes :

- Prêt Amélioration / Réhabilitation (PAM) : 448 000 €
- Prêt Amélioration / Réhabilitation Eco-Prêt (PAM Eco-Prêt) : 832 000 €

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 640 000,00 €.

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Tarn Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt N° 44799 en annexe signé entre Tarn Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d'Albi accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 280 000 euros souscrit par Tarn Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Tarn Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Albi s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Tarn Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

5 / 5 - Convention de mise à disposition de deux équipements de distribution d'énergie au profit de la SEM EVEER'HY'POLE

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

5 / 5 - Convention de mise à disposition de deux équipements de distribution d'énergie au profit de la SEM EVEER'HY'POLE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 2 février 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Aérodrome

Direction des affaires financières

Service domaine privé

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

A compter du 1^{er} janvier 2016, la ville a repris la gestion de l'Aérodrome d'Albi – Le Sequestre qui était précédemment géré par le syndicat mixte de l'aérodrome.

Le syndicat mixte de l'aérodrome avait fait l'acquisition d'une borne de recharge électrique rapide ainsi que d'une station de distribution d'Hydrogène, équipements mis à disposition de la SEM EVEER'HY'POLE, dans le but de favoriser le développement d'activités innovantes pour l'industrie automobile, pour l'industrie aéronautique, pour l'agriculture ainsi que pour les opérateurs nomades.

La propriété de ces deux équipements a été transférée à la ville qui souhaite que la SEM puisse poursuivre et développer l'action engagée dans le domaine des énergies renouvelables appliquées au secteur des transports et des déplacements, en mettant à disposition de la SEM EVEER'HY'POLE ces équipements très spécifiques indispensables à la recherche et à l'expérimentation.

Compte tenu du caractère commercial de l'activité de la SEM mais néanmoins expérimental, il est proposé un montant de redevance mensuelle pour la mise à disposition des deux équipements de 200 (deux cent) euros, charge également à la SEM de maintenir le matériel en bon état.

Les recettes seront inscrites au budget de la ville.

Je vous propose donc d'approuver la mise à disposition de la SEM EVEER'HY'POLE de la borne de recharge électrique rapide de marque Cahors ainsi que la station de distribution d'hydrogène de marque Haskel pour une redevance mensuelle de 200 euros.

La convention liant la ville et la SEM EVEER'HY'POLE est conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction cinq fois pour une même durée. A l'issue du dernier renouvellement, la ville et la SEM EVEER'HY'POLE pourront conclure une nouvelle convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition de deux équipements à la SEM EVEER'HY'POLE,

Considérant la reprise de l'activité de l'aérodrome d'Albi – Le Sequestre par la Commune d'Albi, suite à la disparition du syndicat mixte de l'aérodrome, à compter du 1^{er} janvier 2016, et la nécessité pour la SEM EVEER'HY'POLE de disposer d'équipements destinés au développement d'énergies renouvelables tels que ceux précédemment mis à disposition par le syndicat mixte de l'aérodrome,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la convention de mise à disposition entre la ville et la SEM EVEER'HY'POLE pour la borne de recharge électrique rapide et la station de distribution d'hydrogène

ADOpte

le tarif de 200 (deux cent) euros constituant la redevance mensuelle à la charge de la SEM EVEER'HY'POLE, la maintenance des matériels étant également à sa charge,

AUTORISE

le maire à signer la convention de mise à disposition de deux équipements entre la ville d'Albi et la SEM EVEER'HY'POLE.

Jean-Michel Bouat ne participe pas au vote

Nombre de votants : 42

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

6 / 6 - Convention de mise à disposition de locaux de l'aérodrome au profit de la SEM EVEER'HY'POLE

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

6 / 6 - Convention de mise à disposition de locaux de l'aérodrome au profit de la SEM EVEER'HY'POLE

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 2 février 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Service de l'aérodrome

Direction des affaires financières

Service domaine privé

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

A compter du 1^{er} janvier 2016, la ville a repris la gestion de l'Aérodrome d'Albi – Le Sequestre qui était précédemment géré par le syndicat mixte de l'aérodrome.

La Société d'Economie Mixte (SEM) EVEER'HY'POLE, dont l'activité consiste à l'expérimentation, et au développement en matière d'énergies renouvelables, notamment appliqués aux transports et déplacements est hébergée au sein du bâtiment de l'aérodrome ; elle y a établi son siège social.

La SEM dispose d'un bureau, d'un accès à la salle de réunion en fonction des disponibilités de celle-ci, ainsi que de l'usage des parties communes (couloirs, sanitaires, ...).

Je vous propose de poursuivre la mise à disposition à la SEM des locaux présentés ci-dessus en contrepartie du versement par la société d'une redevance mensuelle de 100 (cent) euros.

Les recettes seront inscrites au budget de la ville.

La convention liant la ville et la SEM EVEER'HY'POLE serait conclue pour une durée d'une année, renouvelable cinq fois pour une même durée par tacite reconduction. A l'issue du dernier renouvellement, la ville et la SEM EVEER'HY'POLE pourront conclure une nouvelle convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition de locaux à la SEM EVEER'HY'POLE,

Considérant la reprise de l'activité de l'aérodrome d'Albi – Le Sequestre par la Commune d'Albi, suite à la disparition du syndicat mixte de l'aérodrome, à compter du 1^{er} janvier 2016, et la nécessité pour la SEM EVEER'HY'POLE de maintenir son siège social et de disposer ponctuellement d'une salle de réunion partagée au sein du bâtiment de l'aérodrome,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la convention de mise à disposition entre la ville et la SEM EVEER'HY'POLE d'un bureau et la possibilité de disposer ponctuellement de la salle de réunion partagée.

ADOpte

le tarif de 100 (cent) euros constituant la redevance mensuelle à la charge de la SEM EVEER'HY'POLE.

AUTORISE

le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la ville d'Albi et la SEM EVEER'HY'POLE.

Jean-Michel Bouat ne participe pas au vote

Nombre de votants : 42

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

7 / 7 - Appel d'offres ouvert - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés relatifs à la fourniture de matériaux et de matériels pour les travaux en régie de la ville d'Albi

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

7 / 7 - Appel d'offres ouvert - Lancement de la procédure et autorisation de signature des marchés relatifs à la fourniture de matériaux et de matériels pour les travaux en régie de la ville d'Albi

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 2 février 2016

Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Bâtiments et Energies

Direction des affaires financières

Commande publique

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je vous propose de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, pour la fourniture de matériels et matériaux utilisés pour les travaux exécutés en régie, en vue de la passation des marchés correspondants. Les marchés seront exécutés sous forme de marchés à bons de commande avec montants minimum mais sans montants maximum. Ils seront conclus pour une durée de quatre ans.

La consultation est allotie en onze lots séparés :

Lot N° 1 : Maçonnerie – Montant minimum 8 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 2 : Granulat et béton – Montant minimum 6 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 3 : Fixation, scellement, abrasif, perçage et outillage – Montant minimum 12 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 4 : Fer et grillage – Montant minimum 7 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 5 : Serrurerie, quincaillerie – Montant minimum 40 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 6 : Bois et plaque de plâtre – Montant minimum 20 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 7 : Peinture – Montant minimum 15 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 8 : Vitrerie – Montant minimum 8 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 9 : Électricité (alimentation, appareillages) – Montant minimum 45 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 10 : Électricité (éclairage) – Montant minimum 35 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 11 : Plomberie – Montant minimum 25 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Je vous invite à approuver ces dispositions et à autoriser le maire à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de lancer la consultation pour la fourniture de matériels et matériaux utilisés pour les travaux exécutés en régie, par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de la passation de marchés à bons de commande avec montants minimum mais sans montants maximum. Ils seront conclus pour une durée de quatre ans, décomposés en 11 lots séparés comme suit :

Lot N° 1 : Maçonnerie – Montant minimum 8 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 2 : Granulat et béton – Montant minimum 6 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 3 : Fixation, scellement, abrasif, perçage et outillage – Montant minimum 12 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 4 : Fer et grillage – Montant minimum 7 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 5 : Serrurerie, quincaillerie – Montant minimum 40 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 6 : Bois et plaque de plâtre – Montant minimum 20 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 7 : Peinture – Montant minimum 15 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 8 : Vitrerie – Montant minimum 8 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 9 : Électricité (alimentation, appareillages) – Montant minimum 45 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 10 : Électricité (éclairage) – Montant minimum 35 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

Lot N° 11 : Plomberie – Montant minimum 25 000 € HT sur quatre ans, sans montant maximum,

DONNE POUVOIR

au maire pour signer les marchés avec les candidats qui seront retenus par la commission d'appel d'offres ou éventuellement retenu(s) après une nouvelle procédure en cas de procédure déclarée infructueuse.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE

les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget correspondant de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AÉRODROME

8 / 8 - Aérodrome d'Albi - Le Séquestre - redevances aéronautiques et autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AÉRODROME

8 / 8 - Aéroport d'Albi - Le Séquestre - redevances aéronautiques et autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique

référence(s) :

Délibération n°25/236 du conseil municipal du 21 décembre 2015

Commission proximité - vie sociale du 3 février 2016

Service pilote : Aéroport

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Perez

Geneviève PEREZ, rapporteur

Le syndicat mixte de l'aéroport d'Albi – Le Séquestre s'étant éteint de par ses statuts au 31 décembre 2015, c'est la ville d'Albi, propriétaire des installations, qui est redevenue gestionnaire de l'aéroport à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour assurer la continuité du service, le conseil municipal du 21 décembre 2015 a délibéré, dans un premier temps, sur les mêmes tarifs que ceux appliqués par le syndicat mixte pour les redevances aéronautiques et pour les redevances d'occupation du domaine public aéronautique.

A travers le syndicat mixte, le financement de cet équipement était assuré à parts égales par la chambre de commerce et de l'industrie du Tarn, le Département du Tarn et la Ville d'Albi, ainsi que la commune du Séquestre pour un montant symbolique.

La Chambre de commerce et d'industrie du Tarn s'étant désengagée de la gestion financière de l'équipement depuis le 1^{er} janvier 2016, il n'est désormais financé que par la ville d'Albi et le département du Tarn, ce qui représente un surcoût pour chacun d'eux.

Il est proposé que cet effort financier soit également partagé par les usagers de l'aéroport, premiers bénéficiaires de cet équipement. Cet effort se traduit par une augmentation de 15 % des tarifs et une harmonisation des redevances d'occupation du domaine public aéroportuaire.

I Redevances aéronautiques :

Les nouvelles redevances aéronautiques appliquées sur l'aéroport d'Albi figurent en annexe au présent document.

Elles ont été présentées aux usagers lors de la réunion du 29 janvier 2016.

Conformément à la réglementation, elles seront applicables le 1^{er} jour du 4^{ème} mois suivant la réunion des usagers, soit le 1^{er} juin 2016.

Outre l'augmentation des tarifs, les principales modifications portent sur :

- le forfait de 500 € HT / an / avion appliqué pour l'Aéro-Club d'Albi en ce qui concerne les redevances d'atterrissage
- les redevances « aéroclubs du Tarn » dont bénéficieront les aéroclubs de Castres, Gaillac et Graulhet.
- les aéroclubs extérieurs au département qui se verront appliquer les mêmes redevances que les aéronefs privés.

II Redevances d'occupation du domaine public aéronautique (applicables au 1^{er} avril 2016):

Un certain nombre d'usagers occupe aujourd'hui le domaine public aéronautique dans des conditions définies par le syndicat mixte de l'aérodrome. Chaque occupation fait l'objet d'une convention précaire et révocable dans lesquelles sont stipulées les redevances à acquitter. Je vous propose de les renouveler à compter du 1^{er} avril 2016, pour une période de 2 ans, sur la base des tarifs ci-dessous .

Hangar Ouest :

- aéroclub d'Albi (3 avions + 1 ULM + locaux) : 513,00 € HT/trimestre
- constructeurs amateurs : 103,50 € HT/trimestre/avion
- association ayant notamment pour objet la formation de ses membres : 197,00 € HT/trimestre/avion

Hangar Est :

- emplacement : 375,00 € HT/trimestre/avion
- emplacement pour 2 avions avec locaux : 1 006,25 € HT/trimestre

Autres locaux

- Abri pour aéronef de passage : 23,00 € HT/nuit.
- Locaux « Steel Montage International »: 510,90 € HT/mois
- Centre médical : 268,75 € HT /mois

III Autres tarifs :

- Carburant vendu aux clients non-possesseurs de la carte « Total » : prix fournisseur + 0,23 € HT/litre
- Mise à disposition de personnel AFIS : 25,00 € HT /heure
- Mise à disposition de la salle de réunion de l'aérodrome : forfait de 115,00 € HT /jour

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de tarifs et redevances mentionnés ci-dessus,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les différents tarifs et redevances relatifs à l'aérodrome d'Albi-Le Séquestre présentés ci-dessus.

DIT QUE

les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 75, article 752.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

9 / 9 - Information du conseil municipal sur la liste des marchés conclus en 2015 soumis à publication (> 20 000,00 €HT) en vertu de l'article 133 du Code des marchés publics

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

9 / 9 - Information du conseil municipal sur la liste des marchés conclus en 2015 soumis à publication (> 20 000,00 €HT) en vertu de l'article 133 du Code des marchés publics référence(s) :

Commission ressources - organisation du 2 février 2016

Service pilote : Commande publique

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

L'arrêté du 21 juillet 2011, pris en application de l'article 133 du code des marchés publics fait obligation aux personnes publiques de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus au cours de l'année précédente. Ainsi, la liste suivante sera publiée sur le site internet de la mairie d'Albi. Les marchés inférieurs à 20 000 euros H.T. ne font pas l'objet de cette publication.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur prix.

Pour votre information, la liste des marchés conclus au cours de l'année 2015 est la suivante :

1) MARCHÉS RELATIFS AUX TRAVAUX :

1.1 Marchés relatifs aux travaux dont le montant est compris entre 20 000,00 euros HT et 90 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
14.125M – Travaux de rénovation de la couverture basse du Carré Public	07/01/15	SARL BLICK FRERES	81600 GAILLAC
15.016M – Travaux de réfection de la couverture de l'église de la Madeleine rampant Est	22/04/15	Groupeement solidaire SARL BLATGE (mandataire) / SARL ZINC COLOR	81000 ALBI
15.020M – Achèvement de deux terrains de grands jeux au lieu-dit « La Guitardié »	18/05/15	SARL BOTANICA JARDINS SERVICES	31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
15.021M – Travaux de Plâtrerie, peinture, plafonds, sols souples dans le cadre de la rénovation des circulations horizontales au théâtre des Lices à Albi	18/05/15	SARL TRUJILLO	81340 VALENCE D'ALBIGEOIS
15.024M – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries aluminium à l'école Curveillère	29/05/15	SARL SPB	81000 ALBI
15.026M – Travaux d'isolation des combles de l'école maternelle Mazicou à ALBI	22/05/15	SARL ETS BLATGE	81000 ALBI

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.028M - Travaux de charpente couverture tuiles bardage bois dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	17/06/15	EURL Robert RONCO	81370 SAINT SULPICE
15.029M - Travaux de couverture zinc zinguerie dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	18/06/15	EURL Robert RONCO	81370 SAINT SULPICE
15.030M - Travaux d'étanchéité toitures dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	17/06/15	SAS TROISEL	81990 LE SEQUESTRE
15.032M - Travaux de menuiseries intérieures dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	18/06/15	SARL Menuiserie Franck ALIOUI	81990 CAMBON
15.035M - Travaux de peinture dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	19/06/15	SARL TARROUX et Fils	81160 SAINT JUERY
15.038M - Travaux d'enduits extérieurs dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	17/06/15	SARL CANO et Fils	12300 DECAZEVILLE
15.039M - Travaux de serrurerie clôtures dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline à Albi	06/07/15	VERDIER Robert et Yannick SAS	81600 BRENS
15.046M – Rénovation de la couverture et isolation des combles de l'école Herriot C à ALBI	28/05/15	SARL CATRA BTP	31100 TOULOUSE
15.049M – Travaux de rénovation de façades au théâtre des Lices à Albi	05/06/15	SAS SOL FACADE	31410 NOE
15.054M – Travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire de Rayssac – Démolition – gros œuvre - carrelage	22/06/15	SARL SAINT MICHEL CONSTRUCTION	81000 ALBI
15.070M – Travaux de menuiseries intérieures bois pour l'aménagement des salles d'expositions de l'hôtel Rohegude à Albi	16/10/15	EURL ESCRIVE	81000 ALBI

15.072M – Travaux d'électricité et courants faibles l'aménagement des salles d'expositions de l'hôtel Rohegude à Albi	16/10/15	SAS E.B.	81150 TERSSAC
N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.074M – Travaux de peinture – sols souples – vitrification – nettoyage pour l'aménagement des salles d'expositions de l'hôtel Rohegude à Albi	19/10/15	SARL SAMEP	81000 ALBI
15.080M – Travaux de démolition – gros œuvre - réseaux pour la rénovation des vestiaires du gymnase de Caussels à Albi	24/11/15	Groupement conjoint J.M. CAMPS (mandataire) / CAMBON TERRASSEMENT	81000 ALBI
15.081M – Travaux de menuiseries extérieures – serrurerie pour la rénovation des vestiaires du gymnase de Caussels à Albi	23/11/15	SARL SPB	81400 BLAYE LES MINES
15.083M – Travaux de peinture – faïence – carrelage pour la rénovation des vestiaires du gymnase de Caussels à Albi	21/11/15	SARL Jérôme FERNANDEZ	81000 ALBI
15.084M – Travaux de chauffage – plomberie – sanitaire pour la rénovation des vestiaires du gymnase de Caussels à Albi	21/11/15	SARL SUD TECHNOLOGIE	81100 CASTRES
15.085M – Travaux d'électricité – ventilation pour la rénovation des vestiaires du gymnase de Caussels à Albi	23/11/15	EURL SAM BRANCHE	81990 CAMBON D'ALBI
15.090M – Travaux de création d'une dalle béton et habillage maçonné dans le cadre de l'installation de sanitaires préfabriqués sur le parking de la cathédrale d'Albi	06/11/15	SARL GYC	81430 MARSAL
15.097M – Remise à niveau du système de sécurité incendie du conservatoire de musique d'Albi	21/12/15	SARL DAS-M	64600 ANGLET

1.2 Marchés relatifs aux travaux dont le montant est compris entre 90 000,00 euros HT et 5 186 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.005M – Travaux de rénovation de la couverture du gymnase Lagrèze	31/03/15	Groupeement solidaire SAS ZINC COLOR (mandataire) / SARL BLATGE / SAS BENEZECH TP	81000 ALBI
15.027M – Travaux de gros œuvre dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	17/06/15	SAS ALBERT et Fils	81210 MONTFA
15.031M – Travaux de menuiseries extérieures dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	15/06/15	SARL ALU TARN	81600 GAILLAC
15.033M – Travaux de plâtrerie dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	22/06/15	SAS MASSOUTIER et Fils	81300 GRAULHET
15.034M – Travaux de chape carrelage faïence dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	22/06/15	SARL MIELNIK	81000 ALBI
15.040M – Travaux de VRD – Espaces verts dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	17/06/15	SAS CAUSSE ET BRUNET	81120 LAMILLARIE
15.042M – Travaux de CVC plomberie sanitaires dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	17/06/15	SAS LAGREZE ET LACROUX	81000 ALBI
15.043M – Travaux d'électricité courants forts et courants faibles dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des fermes de la Mouline	15/06/15	SARL ENR-ELEC	81000 ALBI
15.077M – Travaux de pose et dépose des motifs lumineux pour les illuminations de Noël	09/10/15	SAS FALGAS	81190 TANUS
15.089M – Travaux de réhabilitation des réservoirs de Lavazière – Cuve du réservoir R2	12/11/15	SAS TEOS	28630 GELLAINVILLE
15.096M – Remplacement de la moquette du terrain en gazon synthétique du Stadium d'Albi	21/12/15	SARL BOTANICA JARDINS SERVICES	06270 VILLENEUVE LOUBET

1.2 Marchés relatifs aux travaux avec montant minimum et avec montant maximum inférieur à 5 186 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015):

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.001M – Travaux de pré-câblage des bâtiments communaux	23/01/15	SAEM E-TERA	81000 ALBI
15.006M – Travaux de peinture et de plâtrerie dans les bâtiments communaux de la ville d'Albi	02/04/15	Groupeement solidaire SARL TALAZAC et Fils (mandataire) / SARL SAMEP / SARL CHIFFRE PLATRIERIE	81000 ALBI

1.3 Marché relatif aux travaux dont le montant est supérieur à 5 186 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

Néant.

2) MARCHÉS RELATIFS AUX FOURNITURES :

2.1 Marchés relatifs aux fournitures dont le montant est compris entre 20 000,00 euros HT et 90 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.078M – Acquisition d'une machine à laver avec convoyeur en ligne destiné au secteur plonge de la cuisine centrale municipale d'Albi	08/10/15	SAS SODICOM	81100 CASTRES

2.2 Marché relatif aux fournitures dont le montant est compris entre 90 000,00 euros HT et 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.045M – Acquisition d'une ligne de scellage automatique 2 pistes avec étiquetage automatique des barquettes GN du secteur cuisson pour la cuisine centrale municipale d'Albi	08/06/15	GECAM	69154 DECINES-CHARPIEU CEDEX

2.3 Marchés relatifs aux fournitures dont le montant est supérieur à 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.098 – Fourniture et acheminement d'énergie électrique – PDL dits téléprofilés et télérelevés sur le périmètre du GRD ERDF et alimentés en Basse Tension (BT) et moyenne tension (HTA)	09/11/15	EDF Direction Commerce Sud Ouest	31096 TOULOUSE Cedex 1

2.4 Marchés relatifs aux fournitures avec montant minimum et avec montant maximum inférieur à 90 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

Néant.

2.5 Marchés relatifs aux fournitures avec montant minimum et avec montant maximum compris entre 90 000,00 euros HT et 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015):

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
14.124M – Fournitures de bureau pour les services administratifs	05/01/15	SAS LYRECO FRANCE	59584 MARLY CEDEX

2.6 Marchés relatifs aux fournitures avec montant minimum et avec montant maximum supérieur à 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015):

Néant.

2.7 Marchés relatifs aux fournitures avec montant minimum inférieur à 90 000,00 euros HT et sans montant maximum (seuil applicable en 2015):

Néant.

2.8 Marchés relatifs aux fournitures avec montant minimum compris entre 90 000,00 euros HT et 207 000,00 euros HT et sans montant maximum (seuil applicable en 2015):

Néant.

3) MARCHÉS RELATIFS AUX SERVICES :

3.1 Marchés relatifs aux services dont le montant est compris entre 20 000,00 euros HT et 90 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.004M – Refonte du site internet de la ville	16/03/15	SARL COM6 INTERACTIVE	31140 LAUNAGUET
15.062M - Location de motifs lumineux pour les rues piétonnes et semi-piétonnes du cœur historique et de ses faubourgs ; les Lices Pompidou (portion comprise entre la place du Vigan et le Pont-neuf), et le boulevard de Strasbourg et pour un sapin de Noël majestueux pour la place du Vigan	24/08/15	SAS GROUPE LEBLANC	72027 LE MANS
15.065M - Location de motifs lumineux pour les quartiers (axes structurants d'entrée de ville, et centres commerciaux de Rayssac et de Veyrières)	24/08/15	SAS GROUPE LEBLANC	72027 LE MANS
15.094M – Assistance pour la mise en exploitation et la maintenance de la solution de gestion des interventions OpenGST	14/12/15	SARL ATREAL	13400 AUBAGNE
15.095M – Mise en œuvre et maintenance du système de téléphonie IP XIVO pour les écoles de la ville d'Albi	11/12/15	AVENCALL	69760 LIMONEST

3.2 Marchés relatifs aux services dont le montant est compris entre 90 000,00 euros HT et 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.003M – Prestations d'entretien des espaces publics du quartier de Lapanouse – Saint-Martin - Jarlard	06/03/15	REGIE INTER QUARTIERS D'ALBI	81000 ALBI
15.048M – Réalisation de rapports de vérification réglementaire en exploitation des bâtiments communaux de la ville d'Albi	12/06/15	SAS DEKRA INDUSTRIAL	31037 TOULOUSE CEDEX 1
15.087 - Prestations d'entretien courant des aires de jeux situées dans les quartiers, les écoles, les établissements petite enfance et l'entretien courant des aires de vidange des camping-cars, pour la zone Sud d'Albi	27/11/15	Association REGIE INTER-QUARTIER D'ALBI	81000 ALBI

15.088 - Prestations d'entretien courant des aires de jeux situées dans les quartiers, les écoles, les établissements petite enfance et l'entretien courant des aires de vidange des camping-cars, pour la zone Nord d'Albi	27/11/15	SAS REGAIN	81000 ALBI
---	----------	------------	------------

3.3 Marchés relatif aux services dont le montant est supérieur à 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.018 – Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Sud ou TIGF, distribués par GrDF et dont l'identifiant PCE est à 14 chiffres (relève Semestrielle)	07/05/15	GDF SUEZ - Entreprises et Collectivités CRAOP – UGAP 2	76230 BOIS GUILLAUME
15.019 – Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Sud ou TIGF, distribués par GrDF et dont l'identifiant PCE est GI+6 chiffres (relève mensuelle)	07/05/15	GDF SUEZ - Entreprises et Collectivités CRAOP – UGAP 2	76230 BOIS GUILLAUME

3.4 Marchés relatifs aux services sans montant minimum et avec montant maximum compris entre 20 000,00 euros HT et 90 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.023M – Assistance pour la mise en exploitation et la maintenance de la solution de gestion de relation citoyen « Cap Demat Evolution »	26/05/15	SAS LANTEAS	78400 CHATOU

3.5 Marchés relatifs aux services avec montant minimum et avec montant maximum compris entre 20 000,00 euros HT et 90 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015):

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.002M – Contrat de télésurveillance du Grand Théâtre	21/01/15	SARL ACTION TARNAISE DE SECURITE ELECTRONIQUE	81380 LESCURE D'ALBIGEOIS
15.044M – Entretien du linge de la petite enfance à la MPEF (Maison de la Petite enfance et de la Famille)	29/05/15	SARL MANRESA & Fils	81000 ALBI
15.075M – Fourniture et maintenance de liaisons de raccordement internet pour la ville d'Albi et services associés	02/10/15	SAEM E-TERA	81000 ALBI

3.6 Marchés relatif aux services avec montant minimum et avec montant maximum compris entre 90 000,00 euros HT et 207 000,00 euros HT (seuil applicable en 2015) :

Néant.

3.7 Marchés relatif aux services avec montant minimum inférieur à 90 000,00 euros HT et sans montant maximum (seuil applicable en 2015) :

Néant.

3.8 Marchés relatif aux services sans montant minimum et sans montant maximum :

N° ET OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	ADRESSE
15.068 – Fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes	25/09/15	ORANGE – AESOM 30	31500 TOULOUSE

Je vous remercie de prendre acte de cette liste des marchés supérieurs à 20 000,00 euros H.T. conclus en 2015.

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

RESSOURCES HUMAINES

10 / 10 - Service civique - demande d'agrément

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

RESSOURCES HUMAINES

10 / 10 - Service civique - demande d'agrément

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 2 février 2016

Service pilote : Direction des ressources humaines

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois, notamment auprès d'une collectivité territoriale pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur sera désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Les frais d'alimentation pourront être couverts par l'accès subventionné au restaurant inter administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er mars 2016 ;

AUTORISE

le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale .

AUTORISE

le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

11 / 11 - Etablissement Français du Sang - Association des Donneurs de Sang Bénévoles - partenariat

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

11 / 11 - Etablissement Français du Sang - Association des Donneurs de Sang Bénévoles - partenariat

référence(s) :

Service pilote : Action sociale

Autres services concernés :
Communication

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

Plus d'un million de malades sont soignés grâce à la mobilisation de donneurs de sang bénévoles et solidaires. Les enjeux sont considérables.

Pas moins de 3000 poches de sang sont attendues pour l'année 2016 sur le site d'Albi, soit le double de ce qui avait été réalisé en 2015.

La mobilisation des acteurs locaux est nécessaire pour sensibiliser, fidéliser et inciter la population albigeoise à participer aux collectes organisées sur son territoire.

L'établissement français du Sang, la Ville d'Albi et l'Association des donneurs de Sang bénévoles ont souhaité officialiser leur partenariat naturel au travers d'une convention tripartite décrivant les engagements réciproques des signataires dans le cadre de la mise en œuvre d'actions et de projets estimés nécessaires pour satisfaire aux objectifs d'autosuffisance en produit sanguin.

Je vous propose de valider la convention tripartite entre l'établissement Français du Sang, l'Association des Donneurs de sang bénévoles et la Ville d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

le maire à signer la convention tripartite entre l'Etablissement Français du Sang, l'Association des Donneurs de Sang bénévoles et la Ville d'Albi.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

12 / 12 - Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre la préfecture du Tarn, la Ville d'Albi, et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

12 / 12 - Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre la préfecture du Tarn, la Ville d'Albi, et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 3 février 2016

Service pilote : Action sociale

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

La Loi N° 2003-119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, aux séjours des étrangers en France et à la rationalité a confié aux maires un rôle important dans la procédure de regroupement familial puisqu'ils sont chargés depuis lors de la vérification des conditions de logement et de ressources des demandeurs.

Afin d'organiser au mieux cette vérification, le maire a la possibilité de déléguer à l'OFII tout ou partie des enquêtes selon deux niveaux de délégation : de niveau I, la délégation ne porte que sur l'enquête logement, de niveau II elle porte sur l'enquête logement et l'enquête ressources. La ville d'Albi se propose d'opter pour le niveau II.

La convention ci-annexée s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des échanges d'informations entre le maire et l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) concernant cette procédure de regroupement en permettant une harmonisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges qui à terme faciliteront les processus d'informations.

Dès le dépôt du dossier par le demandeur, l'OFII adressera à madame le maire la demande de regroupement familial.

Il est à noter que cette délégation ne concerne que les dossiers de regroupement déposés par des ressortissants étrangers relevant du CESEDA (Code de l'Entrée, du Séjour et du Droit d'Asile) et résidant dans la commune d'Albi conformément à l'article R.421-11 de ce même code.

Cette convention sera conclue pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de la convention ci-jointe.

AUTORISE

le maire à signer la convention ci-annexée.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

13 / 13 - Comité de quartier de la Renaudié - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

13 / 13 - Comité de quartier de la Renaudié - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016

référence(s) :

Commission de proximité - vie sociale- du 3 février 2016

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

Laurence PUJOL, rapporteur

Le comité de quartier de la Renaudié contribue depuis de nombreuses années à la dynamisation sociale de ce secteur de la ville en proposant et animant différents ateliers de loisirs (relaxation, jeux de société, arts plastiques, initiation à l'informatique, danses...) au sein de la maison de quartier pour tous les publics, et des événements festifs et populaires tout au long de l'année (fête de quartier, animations de fin d'année...).

La ville soutient et accompagne les activités annuelles de l'association en attribuant une subvention globale de fonctionnement.

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 prévoit que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€. La ville a décidé de baisser ce seuil à 16 000€.

Au regard du dossier de demande présenté par l'association, je vous propose d'attribuer au comité de quartier de la Renaudié, au titre de l'exercice 2016 une subvention globale de fonctionnement de 17 500 € lui permettant de mener à bien ses différentes activités et actions d'animation au profit des habitants.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de verser au comité de quartier de la Renaudié, au titre de l'exercice 2016, une subvention globale de 17 500€.

APPROUVE

le projet de convention ci-annexé.

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISE

le maire à signer la convention entre la Ville d'Albi et le comité de quartier de la Renaudié.

Enrico Spataro ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

14 / 14 - Maison familiale de la Mouline : tarification et conditions d'utilisation des espaces de réception et locaux associatifs

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

14 / 14 - Maison familiale de la Mouline : tarification et conditions d'utilisation des espaces de réception et locaux associatifs

référence(s) :

Délibération n°16/68 du 12 mars 2007 "Maisons et salles de quartier de la Ville d'Albi : fonctionnement et conditions de mise à disposition",

Délibération n°23/207 du 15 décembre 2014 "tarification des salles culturelles, sportives ou évènementielles"

Commission proximité - vie sociale du 3 février 2016

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

Enrico SPATARO, rapporteur

La ville d'Albi a créé un nouvel équipement d'accueil pour les cérémonies familiales et les manifestations publiques et associatives dans le quartier de la Mouline-Le Gô qui sera mis en service à l'automne 2016.

La Maison familiale de la Mouline est composée de deux espaces de réception indépendants et autonomes en rez de chaussée et au premier niveau, d'une capacité d'accueil respective maximale de 224 et 152 places assises.

Chacun est équipé d'une salle de réception modulable, d'un espace cuisine-traiteur équipé, d'une salle de repos/jeux pour enfants et d'une terrasse/jardin extérieure privative.

Le dernier niveau du bâtiment regroupe des bureaux et une salle de réunion permettant de répondre à des besoins associatifs.

La Maison familiale de la Mouline s'inscrivant en complémentarité avec les équipements d'accueil existants, doit prioritairement répondre aux besoins des familles albigeoises pour se réunir à l'occasion de manifestations privées (mariage, anniversaire..).

L'objectif premier de cet équipement public est ainsi de favoriser, d'entretenir et de développer les liens familiaux, indispensables au bien vivre ensemble, par la mise à disposition d'espaces de réception adaptés et spécifiquement dédiés à l'accueil d'événements conviviaux et accessibles à toutes les familles quelque soit leur situation sociale.

Ces espaces pourront également accueillir ponctuellement des manifestations publiques ou associatives (réunions , assemblées générales...).

La ville d'Albi souhaite également que la Maison familiale de la Mouline contribue à impulser une

nouvelle dynamique associative de proximité participant à l'animation du quartier de la Mouline-Le Gô.

Comme dans une maison de quartier, des espaces aménagés permettront d'accueillir des associations locales pour développer une offre d'animation régulière favorisant les rencontres et les échanges entre habitants, sous la forme d'ateliers de loisirs hebdomadaires, ou d'événements plus ponctuels.

Enfin, l'équipement pourra pleinement concourir à la politique touristique et à l'attractivité de la ville d'Albi en accueillant des manifestations de type congrès et conférences.

Les mises à disposition régulières pour l'organisation d'ateliers de loisirs associatifs hebdomadaires au profit de la population feront l'objet des mêmes conditions de traitement que les maisons de quartier.

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de mise à disposition ponctuelle des espaces de réception, tant au niveau des conditions d'utilisation que des tarifs applicables selon différentes catégories d'utilisateurs, étant entendu que la ville conservera le principe d'une mise à disposition gratuite par an aux associations de la commune.

En cohérence avec la tarification appliquée pour la location des salles culturelles, sportives ou événementielles de la ville d'Albi précédemment définie par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2014, trois catégories de tarifs sont établies en fonction de l'usage et de la structure utilisatrice.

Catégorie 1

Associations Albigeoises et communautaires, y compris comités d'entreprises, pour une manifestation non commerciale (avec ou sans droit d'entrée) ou présentant un intérêt local ;

Personnes physiques ayant leur résidence principale dans l'agglomération Albigeoise, pour une manifestation non commerciale, familiale ou d'intérêt local (avec ou sans droit d'entrée) ;

Associations reconnues d'utilité publique pour des manifestations directement liées à leur objet social ;

Toute association, toute personne physique, tout organisme public (État, collectivités, établissements publics, autres organismes publics) ou tout organisme privé pour des manifestations caritatives ou de bienfaisance, avec ou sans droit d'entrée ;

Partis politiques et organisations syndicales pour des manifestations publiques avec ou sans droit d'entrée.

Catégorie 2

Association ayant son siège en dehors de l'agglomération Albigeoise, y compris comités ; d'entreprises, pour une manifestation non commerciale, d'intérêt local (avec ou sans droit d'entrée) ou présentant un intérêt local ;

Personnes physiques ayant leur résidence principale en dehors l'agglomération Albigeoise pour une manifestation non commerciale, familiale ou d'intérêt local (avec ou sans droit d'entrée)

Tout organisme public pour des manifestations non caritatives ;
Tout organisme privé ayant son siège sur l'agglomération Albigeoise, pour une manifestation non commerciale.

Catégorie 3

Toute personne physique ou morale (association, organisme public ou privé) de l'agglomération Albigeoise pour une manifestation commerciale ;
Toute personne physique ayant sa résidence en dehors de l'agglomération Albigeoise pour des manifestations commerciales ;
Toute personne morale ayant son siège hors de l'agglomération Albigeoise, pour des manifestations non caritatives.

Les tarifs proposés sont détaillés en annexe 1 et intègrent la mise à disposition des murs y compris le chauffage, l'électricité, et la maintenance des installations, la mise à disposition du mobilier et des équipements installés à demeure (sonorisation et projection), et le nettoyage des locaux après usage.

Des prestations complémentaires pourront être proposées, comme la mise à disposition de personnels (régisseur technique ou hôtesse d'accueil) détaillées en annexe 2.

Le maire pourra accorder l'exonération totale ou partielle de la redevance aux personnes physiques ou aux groupements (associations, syndicats, partis politiques, ...) qui ont leur résidence principale ou leur siège social sur le territoire de l'agglomération albigeoise, sous la double réserve suivante :

- que la personne physique ou le groupement ne tire pas un profit de nature professionnelle ou commerciale de son occupation
- que la personne physique ou le groupement n'exerce pas une gestion d'intérêts privés

Si le demandeur ne répond pas aux conditions précitées, le maire pourra appliquer une exonération totale ou partielle de la redevance qui serait normalement due sous la triple réserve suivante :

- le groupement possède une installation permanente sur l'agglomération albigeoise
- le groupement se réunit pour un objet présentant un intérêt local
- le groupement propose à la commune un partenariat et l'associe dans sa communication

Chaque mise à disposition, fera l'objet d'un contrat de location signé entre la ville d'Albi et l'utilisateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération « Maisons et salles de quartier de la ville d'Albi : Fonctionnement et conditions

de mise à disposition » n°16/68 du 12 mars 2007,

VU la délibération « Tarification des salles culturelles sportives ou événementielles » n° 23/207 du 15 décembre 2014,

VU le projet de contrat de location ci-annexé,

VU les tarifs annexés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modalités de mise à disposition et le projet de contrat de location ci-annexé.

APPROUVE

les tarifs annexés.

AUTORISE

le maire à signer les contrats de location entre la ville d'Albi et les bénéficiaires.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

PETITE ENFANCE ET FAMILLE

15 / 15 - Aide aux crèches associatives - Année 2016 - Bellevue et Bulles de Savon

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

PETITE ENFANCE ET FAMILLE

15 / 15 - Aide aux crèches associatives - Année 2016 - Bellevue et Bulles de Savon

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 3 février 2016

Service pilote : Petite enfance

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

En matière d'accueil de la petite enfance, la ville d'Albi dispose de 182 places en structure collective, avec les multi-accueils Adèle, Mosaïque, Maison de la petite enfance et de la famille, Mouline et la halte-garderie de Cantepau. Elle dispose également de 83 places chez les assistantes maternelles municipales du multi-accueil familial.

Depuis 2010, la ville dispose également pour les familles albigeoises de 12 places au sein de la structure inter-entreprises Alibaba, gérée par l'UMT.

En complément de cette offre d'accueil, la ville d'Albi participe au fonctionnement des deux crèches associatives: Bellevue (25 places) et Bulles de Savon (16 places).

Pour ces structures, la ville d'Albi verse une participation forfaitaire par heure facturée pour les enfants d'Albi. Conformément aux termes de la délibération du 17 novembre 2008, cette participation est fixée annuellement par le conseil municipal.

Pour l'année 2016, au vu des bilans produits par les deux associations, je vous propose de reconduire le montant de cette aide forfaitaire à 1,20 € par heure facturée pour les enfants dont les familles sont domiciliées à Albi.

Je vous propose en conséquence d'approuver les nouvelles conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 novembre 2008,

VU les projets de conventions à conclure avec les associations Bellevue et Bulles de Savon,

VU l'avis de la commission proximité-vie sociale du 3 février 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE

le montant de l'aide forfaitaire par heure facturée pour les enfants domiciliés à Albi à 1,20 €, pour les multi-accueils Bellevue et Bulles de savon pour l'année 2016.

APPROUVE

les termes des projets de conventions.

AUTORISE

le maire à signer ces conventions.

DIT QUE

les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice budgétaire en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

16 / 16 - Forfait communal 2015-2016 - Écoles privées sous contrat

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

16 / 16 - Forfait communal 2015-2016 - Écoles privées sous contrat

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 3 février 2016

Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Le code de l'éducation explicite dans son article L 442-5 que les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées à parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques.

Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves qui résident dans la commune.

La Ville d'Albi participe au fonctionnement d'écoles privées sous contrat (écoles du Bon Sauveur, de Notre Dame du Breuil, du Sacré Coeur et de St-Joseph) et depuis l'année scolaire 2014-2015, à la dernière école privée sous contrat d'Albi, la Calendreta.

Je vous propose de reconduire pour l'année scolaire 2015-2016 le même forfait communal que l'an passé, à savoir 670€ par élève albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de l'éducation, notamment les articles L 212-8, L 442-5 et L 442-9 ;

VU la circulaire n° 2007-448 du 6 août 2007 relative aux modifications apportées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat ;

VU la délibération du 20 décembre 2010,

VU les 718 élèves albigeois scolarisés dans les écoles privées sous contrat :

- Ecole Bon Sauveur 271 élèves albigeois,
- Ecole Notre Dame du Breuil 91 élèves albigeois,
- Ecole Sacré Coeur 143 élèves albigeois,
- Ecole St-Joseph 189 élèves albigeois,
- Ecole Calendreta 24 élèves albigeois

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de verser au titre de l'année scolaire 2015-2016 la participation obligatoire de la ville aux écoles privées sous contrat comme suit :

- 181 570€ au Bon Sauveur,
- 60 970€ à Notre Dame du Breuil,
- 95 810€ à Sacré Coeur,
- 126 630€ à St-Joseph,
- 16 080€ à la Calendreta.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 212, articles 6558 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

TOURISME

17 / 17 - Grand Site d'Albi : avenant n°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

TOURISME

17 / 17 - Grand Site d'Albi : avenant n°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

Le Grand Site d'Albi, dont le contrat de valorisation a été signé le 6 juillet 2013, apporte à la région une dimension nationale voire internationale, du fait d'événements culturels, d'un patrimoine ou d'une histoire dont la renommée dépasse largement les frontières.

Albi, bénéficie en ce sens d'une notoriété internationale depuis l'inscription au patrimoine mondial de *La Cité épiscopale*, en corrélation avec deux éléments clés de l'attractivité de notre territoire :

- le développement du musée Toulouse-Lautrec aux dimensions d'un musée international ;
- la constitution d'un patrimoine du XXI^e siècle, par la construction d'un véritable quartier culturel, avec le quartier des Cordeliers.

N'en doutons pas, dans un monde rythmé par la publication de classements, l'inscription au patrimoine mondial de la Cité épiscopale, par sa légitimité incontestée et universelle, fait figure d'exception. Elle apporte aussi une valeur ajoutée immédiate au territoire.

Ce gain de notoriété est un atout évident pour le territoire régional. Il peut servir d'appui à un projet territorial. Là réside la force de l'inscription.

Complémentaires et indispensables aux atouts de notre destination, la structuration d'une offre globale et les nombreux partenariats et services déployés, retiennent l'attention d'une clientèle nationale et internationale qui trouve désormais à Albi des offres et équipements correspondant à ses attentes.

A ce titre, les démarches notamment engagées par Albi en Chine au travers de son partenariat avec la ville de Lijiang inscrite au patrimoine mondial, offrent un potentiel de développement pour l'avenir : l'ambition albigeoise de capter une nouvelle clientèle réputée pour son pouvoir d'achat, son attrait pour la culture française et les sites du patrimoine mondial, s'inscrit pleinement dans les perspectives de développement de la région.

En matière de culture, la variété et la qualité de l'offre de la Scène Nationale; complétée par celles des autres associations culturelles (*Nuit Pastel, Places aux artistes, Tons Voisins, Urban festival, festival de cinéma Les Oeillades, Pause Guitare...*) augmentent significativement la notoriété et la fréquentation du Grand Site albigeois.

Ainsi, le nombre de spectateurs au Grand Théâtre pour la saison culturelle 2014-2015 a-t-il augmenté de 165 % alors que le nouveau complexe cinématographique des Cordeliers a enregistré

quant à lui plus de de 300 000 entrées en 2015.

La destination Albi existe bel et bien : la dynamique « Albi congrès », impulsée en 2014 par la ville d'Albi en partenariat avec l'office de tourisme obtient de réels résultats. « Albi congrès » a ainsi participé à l'organisation de près de 130 évènements affaires (séminaires, conventions, assemblées générales, congrès).

L'enjeu que représentent les Grands Sites, et notamment celui d'Albi pour l'avenir touristique des territoires de la région est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie.

C'est la raison pour laquelle le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015.

Pour la période 2015/2017, les « Grands Sites Midi-Pyrénées » sont inscrits :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

Dans ce cadre, la région a souhaité proroger la durée du contrat de valorisation du Grand Site d'Albi signé le 6 juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2017.

Afin de formaliser cette disposition, il convient donc de conclure avec la région, l'avenant N°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi signé le 6 juillet 2013.

Je sou mets donc ce projet d'avenant N°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi à votre approbation et vous demande d'autoriser le maire à signer ces nouvelles dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » d'Albi, signé le 6 juillet 2013,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 26/06/2014 et n°14/12/11.18 de la Commission permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

VU le projet d'avenant N°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi du 6 juillet 2013 ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'approuver l'avenant N°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi du 6 juillet 2013.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant N°1 au contrat de valorisation du Grand Site d'Albi du 6 juillet 2013.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

TOURISME

18 / 18 - Office de tourisme d'Albi - Avenant n°1 à la convention du 8 octobre 2014 relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule "Albi Congrès"

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

TOURISME

18 / 18 - Office de tourisme d'Albi - Avenant n°1 à la convention du 8 octobre 2014 relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule "Albi Congrès"

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La commune d'Albi et l'Office de Tourisme ont constitué par convention en date du 8 octobre 2014 une cellule dénommée Albi Congrès qui n'est pas dotée de la personnalité morale mais qui permet d'additionner et de mutualiser leurs compétences et moyens respectifs.

Cette dernière est chargée d'assurer la création et le développement de produits et de services, le développement du portefeuille et commercialisation, la promotion de la destination, la logistique opérationnelle et organisationnelle des événements d'affaires qui se dérouleront à Albi.

Les modalités de fonctionnement et les moyens affectés à la cellule Albi Congrès sont décrits dans la convention relative aux modalités de fonctionnement et aux moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014

Albi rassemble désormais des atouts qui répondent aux besoins exprimés par la clientèle affaires à la recherche de sites authentiques et singuliers : un ensemble de bâtiments prestigieux et fonctionnels dont le Grand théâtre est un emblème d'architecture contemporaine unique en Midi-Pyrénées au service des arts et du tourisme d'affaires, une réelle promesse d'exception au travers d'un patrimoine classé et d'un musée à dimension internationale, le Musée Toulouse-Lautrec.

Complémentaire et indispensable aux atouts de notre destination, la structuration d'une offre globale, la création du guichet unique et les nombreux partenariats et services déployés dans le cadre de cette politique au service de l'économie et de l'attractivité du territoire retiennent l'attention de cette clientèle qui trouvent désormais sur notre ville des organisations et équipements qui correspondent à ses attentes.

A ce jour « Albi Congrès » a ainsi participé à l'organisation de près de 80 événements affaires (séminaires, conventions, assemblées générales, congrès) en 2014.

En 2015, ce sont 178 événements ayant rassemblé plus de 16 000 participants qui ont été traités dont 20 événements résidentiels générant 1 898 nuitées pour nos hôteliers. Dans ce cadre, 16 événements ont été organisés au Grand théâtre, 11 au cinéma et 7 au Musée Toulouse-Lautrec.

Pour cette même année 2015, les retombées économiques générées dans le cadre de l'organisation de ces événements s'élèvent à plus de 500 000 euros, ce montant ne prenant pas en compte les dépenses directes des participants (shopping ...)

Le présent Avenant N°1 à la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014 a pour objet de préciser le montant de la subvention dédiée au financement de l'emploi de chargée de développement au titre de l'année 2016, soit 24 000 euros.

Il convient donc de conclure avec l'office de tourisme, l'avenant N°1 à la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014.

Je sou mets donc ce projet d'avenant N°1 à la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014, à votre approbation et vous demande d'autoriser le maire à signer ces nouvelles dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ,

Vu le code du tourisme (articles L133-1 à L133-3),

Vu la loi du 23 décembre 1992 modifiée par la loi du 13 août 2004,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Albi et l'office de tourisme d'Albi du 7 janvier 2014,

Vu la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014,

Vu le projet d'avenant N°1 , à la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014 ci-annexé

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'approuver l'avenant N°1 à la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014

AUTORISE

le maire à signer l'avenant N°1 à la convention relative aux modalités de fonctionnement et au moyens de la cellule "Albi Congrès" du 8 octobre 2014

DIT QUE

les crédits ont été inscrits au BP 2016 chapitre 65, rubrique 96, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

TOURISME

19 / 19 - Tourisme : Office de tourisme d'Albi - subvention complémentaire pour l'ouverture du point accueil du Grand Théâtre - avenant N°4 à la Convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Albi et l'Office de tourisme d'Albi du 7 janvier 2014

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

TOURISME

19 / 19 - Tourisme : Office de tourisme d'Albi - subvention complémentaire pour l'ouverture du point accueil du Grand Théâtre - avenant N°4 à la Convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Albi et l'Office de tourisme d'Albi du 7 janvier 2014

référence(s) :

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La réalisation du projet des Cordeliers a constitué une nouvelle étape dans le développement de notre ville, avec la création d'un quartier culturel véritable coeur de vie.

Au sein de ce quartier, le Grand théâtre avec son positionnement stratégique et la qualité de ses espaces d'accueil, constitue une vitrine et un outil de promotion et de valorisation fort des potentialités touristiques d'Albi, Grand Site Touristique de Midi-Pyrénées.

Développer en ce lieu un véritable espace d'accueil et d'information touristique constitue alors un enjeu fort pour notre attractivité touristique.

C'est la raison pour laquelle, en plus du traditionnel site de l'office de tourisme "Sainte-Cécile", l'Office de Tourisme, en accord avec la Ville d'Albi propriétaire du site, a créé et animé depuis l'été 2014, un point d'accueil et d'information touristique sept jours sur sept dans le hall du Grand Théâtre : l'office de tourisme "Cordeliers".

L'office de tourisme a pris en charge pendant cette période le salaire d'un poste à temps plein, en complément de la mise à disposition par la collectivité d'agents saisonniers entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2015 avec plus de 6 000 personnes renseignées au comptoir.

Le personnel d'accueil déployé par l'office de tourisme a ainsi quotidiennement contribué à l'information touristique des visiteurs. En parallèle, il a également contribué à la promotion et à l'information sur la programmation des spectacles de la scène Nationale. Il a enfin organisé des visites libres et guidées du Grand Théâtre et a activement participé au succès du tournage de l'émission télévisée les Prodiges en septembre de cette année.

Visiteurs et Albigeois ont pu ainsi venir spontanément chercher des renseignements dans deux lieux emblématiques d'Albi :

- l'office de tourisme Sainte-Cécile situé au cœur des flux, avec une forte capacité prescriptive sur les itinéraires, les lieux à visiter, l'accueil des groupes ;
- l'office de tourisme des Cordeliers, situé au cœur du quartier culturel avec de nouvelles natures de clientèles et un spectre d'intérêt élargi, autour de la culture, de la ville, du

commerces, des évènements, de l'attractivité de la cité au sens large.

Le succès de cette expérience, justifie pleinement de poursuivre et de pérenniser l'animation annuelle de cet Office de tourisme "Cordeliers".

Aussi il a été proposé de prolonger l'ouverture de cet Office de tourisme "Cordeliers" pour l'année 2016, de juin à décembre.

Afin de permettre à l'office de tourisme d'assumer l'ouverture du site d'accueil touristique des Cordeliers et de répondre ainsi aux missions qui lui ont été confiées par la Ville d'Albi, je vous propose donc de conclure avec cette association, un avenant à la convention du 07 janvier 2014, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 12 500 euros pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2016, chapitre 65 – rubrique – 96 – article 65748.

Aussi, je vous propose d'approuver l'attribution de cette subvention de fonctionnement complémentaire à l'office de tourisme d'Albi et d'autoriser le maire à accomplir toutes les formalités y afférentes, et à signer tous documents concernant cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du tourisme (articles L133-1 à L133-3),

VU la loi du 23 décembre 1992 modifiée par la loi du 13 août 2004,

VU le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Albi et l'office de tourisme d'Albi du 7 janvier 2014,

VU le projet d'avenant N°4 à la convention du 07 janvier 2014 annexé à la délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'approuver l'avenant N°4 à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Albi et l'office de tourisme d'Albi du 07 janvier 2014 ci-annexé.

AUTORISE

le maire à signer cet avenant N°4.

DIT QUE

la dépense de la subvention de fonctionnement sera à prélever sur le chapitre 65, rubrique, 96, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

CULTURE

20 / 20 - Palais de la Berbie - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville et le Musée Toulouse Lautrec et à l'Office de Tourisme

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

CULTURE

20 / 20 - Palais de la Berbie - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville et le Musée Toulouse Lautrec et à l'Office de Tourisme

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le Musée Toulouse Lautrec, qui est un musée municipal de la ville d'Albi, a été installé depuis son origine au sein du palais de la Berbie, ensemble immobilier propriété du Département du Tarn.

Pour donner au musée Toulouse Lautrec des locaux dignes de la renommée internationale des œuvres qu'il contient, la ville d'Albi et le département du Tarn avaient décidé de réaliser d'importants travaux d'aménagement. Ils ont donc décidé de créer un syndicat mixte, appelé initialement syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse Lautrec. Ces travaux se sont terminés en 2012, et les deux collectivités ont décidé d'un commun accord de pérenniser le syndicat mixte pour que, au-delà de ces travaux d'aménagement, il puisse porter tous les travaux à effectuer sur le palais de la Berbie, au titre du propriétaire.

Les statuts du syndicat mixte ont donc été modifiés en conséquence fin 2014 et sa dénomination est devenue « syndicat mixte du palais de la Berbie ». Du fait de ces nouveaux statuts, le syndicat mixte est devenu affectataire du palais de la Berbie et, à ce titre, a passé un bail avec la mairie d'Albi avec obligation pour la ville de sous-louer au musée Toulouse Lautrec et à l'Office de Tourisme d'Albi les locaux qu'ils occupent déjà.

C'est l'objet des conventions de mise à disposition jointes à la présente délibérations.

Le syndicat mixte ayant mis à disposition le palais de la Berbie à la ville d'Albi pour l'euro symbolique, la ville a fait de même pour le musée Toulouse-Lautrec et l'Office du Tourisme. Par ailleurs l'un comme l'autre assument l'ensemble des charges locatives des locaux qui leur sont mis à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de conventions ci-joints,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSE,

VALIDE

les projets de convention de mis à disposition joints.

AUTORISE

le maire à signer les conventions et les documents éventuels qui s'y rattachent.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

CULTURE

21 / 21 - Associations Coujati et cie, Densité, Flamenco pour Tous - attribution de subventions au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

CULTURE

21 / 21 - Associations Coujati et cie, Densité, Flamenco pour Tous - attribution de subventions au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures 2 février 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Association Coujati et cie

Suite à la disparition de Serge Coujati le 11 mai 2014 à l'âge de 75 ans, un collectif s'est créé pour rendre hommage, faire connaître et valoriser l'oeuvre de cet artiste peintre, écrivain et poète.

Ainsi, une exposition et des concerts sont organisés à Albi depuis le 16 janvier jusqu'au 19 février sur plusieurs lieux de la Ville : l'hôtel Rochegude, le Frigo, la MJC. L'occasion pour le public de découvrir ou redécouvrir cet artiste aux multiples facettes.

Serge Coujati est issu d'une famille d'artistes. L'un de ses ancêtres, Adonis Coujati, était sculpteur sur pierre. Il a réalisé le cénotaphe de Jean Jaurès au cimetière des Planques d'Albi.

Serge Coujati, passé par les Beaux-Arts, a vécu à Paris où il fut un temps ami avec André Breton, le père des Surréalistes et travailla pour sa revue, La Brèche. Il partit rejoindre ses parents à Madagascar avant de s'installer définitivement à Albi en 1974.

La ville d'Albi a souhaité s'associer à cet hommage en mettant à la disposition du collectif les salles d'exposition de l'hôtel Rochegude et en apportant son soutien à la communication de cet événement.

Je vous propose de soutenir l'action de ce collectif en attribuant à l'association Coujati et Cie une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 €, au titre de l'année 2016.

Association Densité

L'association programmera en 2016 sur Albi, dans l'espace urbain, des compagnies de danse professionnelles et des groupes de danseurs amateurs régionaux.

Ces propositions artistiques autour de la danse présentées en extérieur mettent en relation les artistes avec un large public parmi lequel des personnes peu habituées à fréquenter les lieux culturels.

Cette année l'association souhaite inviter une compagnie de danse espagnole dans le cadre du 30ème anniversaire du jumelage de la ville d'Albi avec la ville de Gérone. Des moments chorégraphiques seront ainsi présentés sur Albi, cet été dans le cadre de la Nuit pastel, une manière de redécouvrir l'espace public comme nouveau territoire pour la danse.

Je vous propose d'attribuer à l'association Densité une subvention d'un montant de 6 000 €, au titre de l'année 2016.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

Flamenco pour Tous

Flemenco pour tous a présenté en ce début d'année la 5ème édition des rencontres Albi Flamenca. Cette manifestation est l'occasion de mettre à l'honneur la culture hispanique présente depuis de nombreuses années sur notre territoire.

Ces rencontres mettent à l'honneur les femmes.

Au programme :

- la scène nationale d'Albi, partenaire de cette édition, a présenté un spectacle de flamenco contemporain de la danseuse chorégraphe Stéphanie Fuster et une exposition de photographies de Sylvie Bosc et Sophie Mahé,
- la jeune génération de flamencas toulousaines a investi le théâtre des lices soutenue par des artistes confirmés (Kiko Ruiz, Alberto Garcia, Juan Manuel Cortes),
- l'écrivain Lydie Salvayre, prix Goncourt 2014 pour son ouvrage « Pas pleurer » a animé une conférence,
- les élèves du lycée Ste Cécile ont restitué leur travail « Mujeres y sociedad » travail sur les femmes espagnoles de la seconde république à nos jours,
- des guitaristes de différentes nationalités ont participé au concours de guitare international accueilli pour les sélections à la maison de quartier de Cantepau et pour la finale au théâtre des Lices,
- la maison de quartier de cantepau a accueilli un stage de danse.

Pour l'occasion « la Madeleine » le quartier historique des espagnols, a accueilli une exposition 40 éventails de créateurs espagnols dans les commerces quartier.

Je vous propose de soutenir le travail de cette association en lui attribuant une subvention, au titre de l'année 2016, d'un montant de 3 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'attribuer les subventions suivantes :

Association Coujati et Cie	700 €
Densité	6 000 €
Flamenco pour Tous	3 300 €

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

France Gerbal Medalle ne participe pas au vote.

Nombre de votants : 42

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

CULTURE

22 / 22 - Centre d'art Le Lait - attribution de subvention au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

CULTURE

22 / 22 - Centre d'art Le Lait - attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité-relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

En 2016, le centre d'art le Lait a souhaité s'associer au 30ème anniversaire du jumelage de la ville d'Albi avec la Ville de Gérone.

Le centre d'art le Lait donnera carte blanche au centre d'art Le Bolit de Gérone dans le but de présenter les œuvres d'artistes espagnols à Albi.

A l'occasion de la Nuit pastel, des vidéos de ces artistes espagnols seront exposées sur le parcours culturel.

Je vous propose de soutenir cette action qui favorise l'accès de tous les publics à l'art contemporain et crée un échange transfrontalier entre la France et l'Espagne.

Cette proposition du centre d'art Le lait s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville sur les volets accessibilité, échanges internationaux, soutien à la création contemporaine.

Aussi, je vous propose d'approuver la participation de la Ville à cette proposition en actant une subvention d'un montant de 5 000 € en faveur du Centre d'Art le LAIT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 5 000 € au Centre d'Art le LAIT.

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Pour : 40 (les groupes Majoritaire, "Socialiste et Citoyen" et la liste "ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Contre : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Question adoptée

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

CULTURE

23 / 23 - Association Groupe de Musique Electro-Acoustique d'Albi - attribution de subvention au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

CULTURE

23 / 23 - Association Groupe de Musique Electro-Acoustique d'Albi - attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité- relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le Groupe de Musique Electro-Acoustique d'Albi présentera en 2016 sur Albi une création contemporaine «Mappa Mundi - carte prolongée ». L'occasion de valoriser la Mappa mundi d'Albi, et récemment classée par l'Unesco.

Cette installation interactive sera présentée au public dans le cadre de la Nuit pastel 2016, d'une manière ludique et innovante.

Elle permettra aux Albigeois et visiteurs présents lors de cet événement de découvrir ce patrimoine albigeois au travers d'une création musicale et sonore d'aujourd'hui .

C'est l'occasion de présenter l'application des recherches menées par le GMEA, pour une lecture contemporaine du patrimoine.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet culturel de la ville sur les volets accessibilité, soutien à la création contemporaine et valorisation du patrimoine.

Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 500 € au GMEA.

Les crédits nécessaires seraient prélevés au chapitre 65, fonction 311, article 6574 du budget de l'exercice du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 4 500 € au GMEA.

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 311, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Pour : 40 (les groupes Majoritaire , "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Contre : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Question adoptée

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

CULTURE

24 / 24 - Association Arpèges et Trémolos: attribution de subvention complémentaire

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

CULTURE

24 / 24 - Association Arpèges et Trémolos: attribution de subvention complémentaire

référence(s) :

commission attractivité- relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Depuis 2006, l'association Arpèges et Trémolos organise à Albi chaque année le festival Pause Guitare, rendez-vous majeur de la saison culturelle albigeoise.

Ce festival est désormais un événement reconnu par les professionnels au plan national voire international et bénéficie d'un rayonnement important au sein de la région.

En 2016, Pause guitare s'implantera à nouveau début juillet à Pratgrausals et en centre-ville :

Festival Off

La ville soutient le renouvellement d'un festival Off en centre ville afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à cette manifestation.

Le festival off est également l'occasion de :

- valoriser de jeunes talents albigeois au travers de premières scènes,
- présenter au public albigeois les artistes sélectionnés dans le cadre des Inouïs du Printemps de Bourges,
- favoriser des échanges économiques et culturels internationaux entre Albi, le Québec et le New Brunswick,
- favoriser auprès des jeunes la recherche de stages et de formations dans ces pays ,
- soutenir la Francophonie, en accueillant des artistes francophones (Belgique, Suisse, Québec, New Brunswick,...).

Le festival off a rencontré un grand succès auprès du public en 2015 et a eu un impact économique important pour les acteurs économiques de la ville.

Je vous propose de maintenir l'accompagnement de la Ville à hauteur de 20 000 € pour le festival off, événement populaire et gratuit.

20ème anniversaire de Pause Guitare

En 2016, l'association Arpèges et Trémolos fêtera les 20 ans de Pause guitare et la dixième édition du festival organisée sur Albi .

Je vous propose d'associer la ville à cet anniversaire en versant à l'association une subvention exceptionnelle de 50 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une subvention complémentaire à l'association Arpèges et trémolos de 70 000 € au titre de l'année 2016 correspondant à :

- 20 000 € pour le festival Off,
- 50 000 € pour les 20 ans de Pause guitare.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°4 à la convention de financement du festival Pause Guitare.

DIT QUE

les crédits nécessaires au versement de la subvention seront prélevés au budget général de la ville au chapitre 65, fonction 33, article 6574.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

OCCITANIE

25 / 25 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois: attribution de subvention au titre de l'année 2016

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

OCCITANIE

25 / 25 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois: attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 2 février 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : France Gerbal-Médalle

France GERBAL-MEDALLE, rapporteur

Depuis de nombreuses années, le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois organise une manifestation locale dans le cadre de la manifestation « Dictada Occitana » qui se déroule simultanément sur l'ensemble du domaine occitan et à Barcelone.

Afin de dynamiser cette animation, une concertation entre acteurs occitans de l'albigeois et acteurs de l'enseignement a été organisée.

Ainsi, plus de 150 élèves ont participé à la « Dictada » le 29 janvier 2016.

Le thème de cette dictée sur le conte de « Joan de l'Ors » est un prolongement de l'exposition présentée au Centre Occitan de Rohegude relative aux personnages emblématiques des contes occitans.

Je vous propose de soutenir cette action, qui valorise le travail de concertation menée autour de cet événement en attribuant une subvention, au titre de l'année 2016, d'un montant de 200 €.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 200 € au Centre Culturel Occitan Albigeois au titre de 2016.

DIT QUE

cette somme sera prélevée sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

26 / 26 - Rue de la Madeleine – vente d'un ensemble immobilier à l'AGAPEI

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

26 / 26 - Rue de la Madeleine – vente d'un ensemble immobilier à l'AGAPEI

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 3 février 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

bâtiments et énergies

Police municipale

cabinet du maire

affaires culturelles

direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La ville d'Albi a trouvé récemment un acquéreur à but social pour la vente d'un bâtiment situé sur le site de l'ancienne caserne Teyssier, cadastré section AB n°143 en partie, sis rue de la Madeleine.

L'Association de gestion d'établissement et services pour personnes en situation de handicap (AGAPEI) s'est rapprochée de la ville d'Albi pour lui faire part de sa recherche de locaux dans un but de regrouper sur un même site l'ensemble des structures dont elle est actuellement propriétaire et gestionnaire sur Albi et Gaillac.

En effet, afin de s'adapter à l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap, accueillies dans ces établissements et afin de répondre aux obligations de mise en sécurité et d'accessibilité des locaux, l'AGAPEI s'est engagée dans une recomposition de son offre d'hébergement qui serait recentrée sur Albi.

A terme, une centaine de personnes bénéficierait de cette relocalisation.

Le bâtiment 1 de l'ancienne caserne Teyssier, par son emplacement, sa superficie et sa proximité avec les commerces, services et transports publics, permettrait de mener à bien cette opération.

La ville d'Albi est tout à fait favorable à ce projet d'intérêt général et social. Ce site permettait à la population accueillie de bénéficier des avantages dus à sa proximité avec le centre ville (transports, activités culturelles, commerces, déplacements doux...).

Le futur acquéreur aura à sa charge des travaux conséquents de réhabilitation (mise aux normes, redistribution des espaces....) de cet immeuble, situé dans le secteur sauvegardé d'Albi (zone U du PLU).

La ville céderait, en sus du bâtiment d'une surface hors œuvre de 2 000 m² environ, une assiette foncière d'environ 1300 m² qui reste à définir plus précisément.

L'assiette foncière à céder en sus du bâtiment 1, sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre-expert à la charge de l'AGAPEI.

Par ailleurs, certains locaux sont encore occupés notamment par des services municipaux qui doivent être relogés sur le site, conformément aux discussions menées depuis de longs mois avec les services de l'Etat .

Considérant l'intérêt général du projet de l'AGAPEI que la ville souhaite favoriser, au vu de la configuration même du bâtiment qui serait vendu et au vu de l'importance des travaux de rénovation nécessaires au projet, la ville a accepté une offre d'acquisition égale à 750 000 € hors frais de notaire, conforme à l'avis du service du Domaine.

L'ensemble des frais afférents à cette vente sera à la charge de l'AGAPEI à l'exception des diagnostics réglementaires qui seront à la charge de la commune.

Je vous propose d'approuver le principe de cette vente au prix indiqué ci-dessus et d'autoriser le maire à poursuivre les négociations avec l'AGAPEI et à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition d'acquisition du 9 novembre 2015,

VU l'avis du service du Domaine en date du 19 janvier 2016,

VU le plan cadastral,

VU les plans du bâtiment 1,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le principe de la vente, à l'AGAPEI ou à toute personne désignée par elle qui lui serait substituée, d'un ensemble immobilier, cadastré section AB n°143 en partie, sis rue de la Madeleine, au prix de sept cent cinquante mille euros hors taxe (750 000 € HT), conforme à l'avis du Domaine.

L'assiette foncière à céder en sus du bâtiment 1, sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre-expert à la charge de l'AGAPEI.

AUTORISE

- l'AGAPEI à déposer, dès à présent, une demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu.

- le maire à poursuivre les négociations et à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

PRÉCISE QUE

l'ensemble des frais afférents à cette vente sera à la charge de l'AGAPEI à l'exception des diagnostics réglementaires qui seront à la charge de la commune.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours section fonctionnement, chapitre 011, fonction 820 article 6288.

La recette sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2017.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

27 / 27 - Avenue Gambetta /rue Louis Joly : transfert de propriété et classement dans le domaine public de la nouvelle voie de jonction

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

27 / 27 - Avenue Gambetta /rue Louis Joly : transfert de propriété et classement dans le domaine public de la nouvelle voie de jonction

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 2 février 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Eau

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La SARL Grand Sud Investissements (GSI) a demandé à la ville d'Albi la rétrocession de la voie de jonction desservant le bâtiment de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Tarn et reliant l'avenue Gambetta et la rue Louis Joly, et son classement dans le domaine public communal.

Au vu de l'avis favorable des services gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information et de la communication, ainsi que de l'avis favorable de la commune d'Albi, la commune intégrerait dans le domaine public communal, la voie de desserte, les aires de stationnement et les espaces communs situés aux abords de cette voie.

La SARL Grand Sud Investissements rétrocéderait à la commune :

Références cadastrales	Superficie
BT n°20 en partie	16 m ²
BT n°21 en partie	66 m ²
BT n°22 en partie	180 m ²
BT n°457 en partie	2 069 m ²
BT n°459 en partie	255 m ²
Total	2 586 m ²

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, «le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie».

Le classement de cette voie dans le domaine public communal se fera donc, sans enquête publique, par délibération du conseil municipal.

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et il serait formalisé par acte authentique à la charge de la SARL GSI.

Par ailleurs, afin de régulariser une situation de fait, la commune céderait à l'euro symbolique une parcelle de 83 m², sise rue Louis Joly, sans aucune utilité pour la collectivité, à la SARL Grand Sud Investissements.

Je vous propose d'approuver l'acquisition des parcelles susvisées, de procéder à leur classement dans le domaine public communal aux conditions énoncées ci-dessus, de céder une parcelle communale de 83 m² à la SARL GSI et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande de la SARL GSI en date du 22 avril 2015,

VU l'avis du service du Domaine,

VU les documents d'arpentage établis par un géomètre-expert,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

- l'acquisition à la SARL Grand Sud Investissements, à l'euro symbolique, des parcelles ci-après, sises avenue Gambetta et rue Louis Joly :

Références cadastrales	Superficie
BT n°20 en partie	16 m ²
BT n°21 en partie	66 m ²
BT n°22 en partie	180 m ²
BT n°457 en partie	2 069 m ²
BT n°459 en partie	255 m ²
Total	2 586 m ²

- le classement dans le domaine public communal de l'ensemble de ces parcelles.

APPROUVE

-la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de 83 m², figurant en vert sur le document d'arpentage sous la désignation provisoire (p), sise rue Louis Joly,

-la régularisation d'une situation de fait en rétrocedant, à l'euro symbolique, cette parcelle communale de 83 m², sise rue Louis Joly, à la SARL Grand Sud Investissements.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

tous les frais afférents à cette opération seront à la charge de la SARL GSI y compris les frais notariés.

Les diagnostics réglementaires éventuels seront supportés par la commune.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

28 / 28 - Allée Gaston Combes - transfert de propriétés et classement dans le domaine public de la voie et des espaces communs du lotissement "Le Clos du Marranel"

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

28 / 28 - Allée Gaston Combes - transfert de propriétés et classement dans le domaine public de la voie et des espaces communs du lotissement "Le Clos du Marranel"

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 3 février 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Eau

Parcs, jardins et espaces naturels

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

L'association syndicale libre «le Clos du Marranel», représentée par madame Elodie Claverie, a demandé à la Ville d'Albi la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement «le Clos du Marranel» et leur classement dans le domaine public communal.

Il s'agit des parcelles cadastrales, sises Allée Gaston Combes, telles que reportées ci-dessous :

Parcelles	Surfaces
KL n°298	878 m ²
KL n°299	119 m ²
KL n°300	20 m ²
KL n°301	15 m ²
KL n°302	216 m ²
KL n°303	910 m ²
Total	2 158 m ²

Au vu de l'avis favorable des services gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information et de la communication, ainsi que de l'avis favorable de la commune d'Albi, la commune intégrerait dans le domaine public communal, la voirie interne et les espaces communs de ce lotissement.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, «le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées

par la voie».

Le classement des parcelles, mentionnées ci-dessus dans le domaine public communal se fera donc, sans enquête publique, par délibération du conseil municipal.

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et il serait formalisé par acte authentique à la charge de l'association syndicale.

Je vous propose d'approuver l'acquisition des parcelles susvisées et de procéder à leur classement dans le domaine public communal aux conditions énoncées ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande de l'association syndicale libre «le Clos du Marranel»,

VU le plan cadastral,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

- l'acquisition, à l'euro symbolique, à l'association syndicale libre «le Clos du Marranel», représentée par madame Elodie Claverie, des parcelles cadastrales, sises Allée Gaston Combes, telles que reportées ci-dessous :

Parcelles	Surfaces
KL n°298	878 m ²
KL n°299	119 m ²
KL n°300	20 m ²
KL n°301	15 m ²
KL n°302	216 m ²
KL n°303	910 m ²
Total	2 158 m ²

- leur classement dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférents à ce dossier sera à la charge de l'association syndicale libre «le Clos du Marranel», y compris les frais notariés.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

29 / 29 - Rue Jules Rolland - vente d'un ensemble immobilier à la SAS Prat Promotion Construction - PPC

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

29 / 29 - Rue Jules Rolland - vente d'un ensemble immobilier à la SAS Prat Promotion Construction - PPC

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 3 février 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La Ville d'Albi est propriétaire d'un ensemble immobilier, cadastré section AO n°434, d'une contenance de 175 m², libre de toute occupation, situé au 5 rue Jules Rolland.

Cet immeuble, propriété de la ville depuis 2002, avait été acquis en vue de la création d'un pôle municipal jeunesse et culture s'articulant autour de la Maison des Jeunes et de la Culture et des activités musicales s'adressant aux jeunes.

La Ville d'Albi a acquis en 2008 rue de la République en continuité de la Maison des Jeunes et de la Culture un ensemble immobilier à l'Association ASEI (Agir, Soigner, Eduquer, Insérer) qui a permis d'aménager le Carré Public.

Avec la création du Carré Public qui est un espace dédié aux jeunes, cet immeuble, dont la réhabilitation nécessiterait d'importants travaux, ne présente plus d'utilité pour la Ville.

C'est pourquoi, au vu de sa situation et de sa configuration, en cohérence avec sa politique d'optimisation de la gestion de son patrimoine, la ville a répondu favorablement à une proposition d'acquisition de ce bâtiment.

Cet immeuble serait entièrement restructuré et rénové en 3 logements dont 1 F2 et 2 F4 et des garages seraient créés en rez de chaussée.

La SAS Prat Promotion Construction, dont le gérant est monsieur Alain Prat, a proposé d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de cent mille euros hors taxe (100 000 € HT), sans recours à une condition suspensive d'obtention de crédit.

Au regard du marché immobilier albigeois et au vu des travaux de rénovation nécessaires au projet, cette offre d'acquisition, conforme à l'avis du service du Domaine a paru satisfaisante.

Un acte sous seing privé serait signé entre les deux parties. Il prévoirait, au bénéfice de la SAS PPC, une seule condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Un dépôt de garantie de 5 % serait versé par les acquéreurs lors de sa signature.

L'ensemble des frais serait supporté par la SAS PPC, les diagnostics réglementaires seraient à la charge de la commune (termes).

Je vous propose d'approuver la vente à la SAS PPC, ou à toute personne physique ou morale désignée par elle qui lui serait substituée, aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition d'acquisition du 3 novembre 2015,

VU l'avis du service du Domaine en date du 27 janvier 2016,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DIT QUE

l'immeuble, sans affectation, est libre de toute occupation et sera vendu en l'état.

APPROUVE

la vente, à la SAS Prat Promotion Construction ou à toute personne désignée par elle qui lui serait substituée, d'un ensemble immobilier, cadastré section AO n°434, d'une contenance de 175 m², situé au 5, rue Jules Rolland, au prix de cent mille euros hors taxe (100 000 € HT), sans recours à une condition suspensive d'obtention de crédit, conforme à l'avis du service du Domaine.

Un acte sous seing privé sera signé entre les deux parties. Il prévoira, au bénéfice de la SAS PPC une seule condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Un dépôt de garantie de 5 % sera versé par les acquéreurs lors de sa signature.

AUTORISE

- la SAS PPC à déposer, dès à présent, une demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu.

- le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

INDIQUE QUE

l'ensemble des frais sera supporté par la SAS PPC, les diagnostics réglementaires seront à la charge de la commune (termes).

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011 fonction 820 article 6288.

La recette sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

30 / 30 - Avenue du Breuil - cession d'un terrain à la SA d'HLM Néolia

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET

Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE

Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND

Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

30 / 30 - Avenue du Breuil - cession d'un terrain à la SA d'HLM Néolia

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 3 février 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

CCAS

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Par délibération en date du 2 mars 2015, vous avez approuvé la passation d'un bail à construction avec la société Néolia en vue de la réalisation de 17 logements sociaux locatifs composés d'un petit collectif de 6 logements et 11 maisons individuelles avec jardin privatif, sur la parcelle cadastrée section AZ n° 467, d'une contenance de 3 277 m², située avenue du Breuil.

Ce bail devait être conclu pour une durée de 75 années pleines et consécutives ; la redevance annuelle était fixée à l'euro symbolique.

La SA HLM Néolia a fait part à la Ville de ses difficultés techniques et financières pour respecter le montage opérationnel et financier initial.

Aussi, pour permettre la réalisation de cette opération d'habitat social, il a été envisagé de céder, à l'euro symbolique, la parcelle communale cadastrée section AZ n°467.

Tous les frais afférents à cette opération, à l'exception du diagnostic termites, seront à la charge de la société Néolia.

En raison de la présence de réseaux d'assainissement sous cette parcelle, il sera prévu dans l'acte authentique, une servitude de passage et d'entretien de ces réseaux par la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou par toute personne mandatée par elle, avec possibilité d'y accéder à tout moment.

Je vous propose d'approuver la cession de la parcelle AZ n°467 aux conditions ci-dessus, de constituer une servitude de passage et d'entretien du réseau d'assainissement et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2 mars 2015,

VU le courrier de la société Néolia en date du 14 décembre 2015,

VU l'avis du service du Domaine en date du 3 février 2016,

VU le plan,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

DIT

Qu'il n'y a plus lieu de conclure un bail à construction avec la SA d'HLM Néolia.

APPROUVE

- la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle communale, cadastrée section AZ n° 467, d'une contenance de 3 277 m², située avenue du Breuil, à la SA d'HLM Néolia, en vue de la réalisation d'un petit collectif de 6 logements et une opération de 11 logements sociaux locatifs comprenant maisons individuelles avec jardin privatif.
- la constitution d'une servitude de passage et d'entretien du réseau assainissement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou par toute personne mandatée par elle, avec possibilité d'y accéder à tout moment.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE

que l'ensemble des frais afférents à ce dossier sera à la charge de la société Néolia, à l'exception des diagnostics obligatoires qui seront supportés par la commune.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours - section fonctionnement, chapitre 011 820 article 6288.

La recette est inscrite au budget de l'exercice en cours chapitre 024, fonction 01 article 024.

Nombre de votants : 43

Unanimité

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2016

EAU, FONTAINES ET RIVIÈRES

31 / 31 - Appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable – Demande de subvention

L'an deux mille seize le quinze février

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 9 février 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Anne-Marie LUGAN, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Glawdys RAMADJI, Julien BACOU

Membres excusés :

Claude LECOMTE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Louis BARRET
Elodie NADJAR donne pouvoir à Fabien LACOSTE
Catherine BIAU donne pouvoir à Christophe RAMOND
Frédéric CABROLIER donne pouvoir à Julien BACOU

31 / 31 - Appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable – Demande de subvention

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 3 février 2016

Service pilote : Eau - risques naturels

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Claude Lecomte

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Dans le cadre de son dixième programme l'Agence de l'Eau Adour Garonne lance un appel à projets en vue de réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable.

La ville d'Albi remplit l'ensemble des critères d'éligibilité et sa politique de l'eau depuis plusieurs années et a également pour objectif la réduction des pertes en eau.

Les travaux font partie des actions financées dès lors qu'ils font partis d'un programme de réhabilitation des canalisations sur les tronçons où les pertes sont les plus importantes.

Sur la base du descriptif détaillé des réseaux existants, les tronçons prioritaires pour la période 2016-2018 seront définis et intégrés dans le dossier de réponse de l'appel à projets.

Cette opération devrait permettre une diminution significative des pertes en eau. Le gain envisagé sur le rendement du réseau de distribution est de l'ordre de 5 %. Le rendement qui était de 72,9 % en 2014 serait porté à 77,9 %.

Il convient donc de présenter cette opération afin de solliciter l'aide de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son appel à projets «Fuites dans les réseaux » qui fait partie de son 10eme programme pluriannuel d'intervention.

Je vous propose donc d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux pour la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable				
	2016	2017	2018	TOTAL
Ville d'Albi (60 %)	1 020 000 €	1 020 000 €	960 000 €	3 000 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (40%)	680 000 €	680 000 €	640 000 €	2 000 000 €
TOTAL	1 700 000 €	1 700 000 €	1 600 000 €	5 000 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- de solliciter l'aide de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son appel à projets «Fuites dans les réseaux » qui fait partie de son 10eme programme pluriannuel d'intervention.

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux pour la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable				
	2016	2017	2018	TOTAL
Ville d'Albi (60 %)	1 020 000 €	1 020 000 €	960 000 €	3 000 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (40%)	680 000 €	680 000 €	640 000 €	2 000 000 €
TOTAL	1 700 000 €	1 700 000 €	1 600 000 €	5 000 000 €

Nombre de votants : 43

Unanimité